

ENVIRONNEMENT TP

Avenue de Gonesse, FONTENAY-EN-PARISIS
(95)

Pièce jointe n°B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

Rapport

Réf : CDMCIF172986 / RDMCIF01611-03

JEM-SAHI-NCH / AC

25/01/2020










GINGER
BURGEAP



ENVIRONNEMENT TP

Avenue de Gonesse, FONTENAY-EN-PARISIS (95)

Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction		Vérification		Validation	
			Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Rapport	18/02/2019	01	N. CHEVET S.HAMADANI		A. CHEREL		A. CHEREL	
Modification du projet	28/08/2020	02	S.HAMADANI		A. CHEREL		A. CHEREL	
Corrections	25/09/2020	03	S.HAMADANI					

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CDMCIF172986 / RDMCIF01611-03
Numéro d'affaire :	A45416
Domaine technique :	SD02
Mots clé du thésaurus	DEMANDE D'ENREGISTREMENT ISDI DECHETS INERTES

BURGEAP Agence Ile-de-France • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél : 01.46.10.25.70 • Fax : 01.46.10.25.64 • burgeap.paris@groupeginger.com

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Présentation	9
1.1 Identité du demandeur	9
1.1.1 Renseignements administratifs	9
1.2 Descriptif du site actuel	10
1.2.1 Localisation géographique	10
1.2.2 Communes concernées par l'instruction	12
1.2.3 Parcelles cadastrales objet de la demande d'enregistrement	14
1.2.4 Descriptif du site actuel	16
1.2.5 Occupation des sols	16
1.3 Descriptif du projet	18
1.3.1 Le projet	18
1.3.2 Remise en état finale	18
1.3.3 Rubriques ICPE concernées par le projet	21
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation	22
2.1 Topographie	22
2.1.1 Contexte général	22
2.1.2 Impact du projet	23
2.1.3 Mesures	23
2.2 Géologie	27
2.2.1 Contexte géologique	27
2.2.2 Impact du projet sur la stabilité des terrains	30
2.2.3 Mesures	30
2.3 Hydrogéologie	31
2.3.1 Contexte hydrogéologique	31
2.3.2 Utilisation de la ressource en eau dans le secteur d'étude	33
2.3.3 Impact du projet sur les eaux souterraines	36
2.3.4 Mesures	37
2.4 Hydrographie – hydraulique	37
2.4.1 Contexte hydraulique	37
2.4.2 Impact du projet	38
2.4.3 Mesures	41
2.5 Risques naturels et technologiques	41
2.5.1 Synthèse des risques naturels	41
2.5.2 Synthèse des risques technologiques	43
2.5.3 Impact du projet	46
2.6 Émissions sonores	47
2.6.1 État initial	47
2.6.2 Impact du projet	48
2.6.3 Mesures	49
2.7 Trafic routier	50
2.8 Émissions atmosphériques	51
2.8.1 Qualité de l'air du secteur d'étude	51
2.8.2 Impact du projet	51
2.8.3 Mesures	52
2.9 Déchets	53
2.9.1 Synthèse des déchets présents sur le site de l'ISDI	53
2.9.2 Mesures	54
2.10 Milieux naturels, faune, flore	54
2.10.1 Inventaire des zones naturelles et espaces protégés	54

2.10.2	Impact du projet sur les milieux naturels	60
2.10.3	Mesures	60
2.11	Patrimoine culturel	61
2.11.1	Inventaire du patrimoine culturel	61
2.11.2	Impact du projet sur le patrimoine culturel	62
2.11.3	Activité économique et tourisme	62
2.12	Paysages	63
2.12.1	Contexte paysager	63
2.12.2	Impact du projet sur le paysage	81
2.12.3	Mesures	81
2.13	Synthèse des enjeux, impacts et mesures du projet	87
2.13.1	Synthèse des enjeux.....	87
2.13.2	Synthèse des impacts	88
2.13.3	Synthèse des mesures.....	89
3.	Dangers présentés par le site	90
3.1	Inventaire des matières dangereuses présentes sur le site	90
3.2	Impact du projet sur les dangers.....	90
3.3	Mesures.....	90
4.	Conclusion	91

TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement.....	8
Tableau 2 : Coordonnées LAMBERT 93 du site étudié (Source : Géoportail).....	10
Tableau 3 : Parcelles cadastrales concernées par l'ISDI.....	14
Tableau 4 : Classement ICPE du futur site d'ENVIRONNEMENT TP (Source : Nomenclature des ICPE – Février 2019).....	21
Tableau 5 : Objectifs d'état pour les masses d'eau souterraines (Source : SDAGE Seine-Normandie 2016-2021).....	33
Tableau 6 : Ouvrages recensés dans la BSS sur un rayon d'1,5 km autour du site.....	34
Tableau 7 : Risques naturels au droit du projet (Source : Géorisques).....	41
Tableau 8 : Descriptif des sites BASIAS dans un rayon d'environ 1,5 km autour du site.....	45
Tableau 9 : Comptages routiers sur la commune de Fontenay-en-Parisis (Source : Conseil Départemental Val d'Oise).....	50
Tableau 10 : Résultats de mesures entre 2017 et 2019 pour la station de Gonesse (source : données AIRPARIF).....	51
Tableau 11 : Synthèse des enjeux du site.....	87
Tableau 12 : Synthèse des impacts du projet.....	88

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN SCAN25®.....	10
Figure 2 : Localisation du site sur photo aérienne (Source : GoogleMaps).....	11
Figure 3 : Localisation des communes du rayon d'affichage.....	13
Figure 4 : Extrait cadastral (Source : Cadastre.gouv.fr).....	15
Figure 5 : Occupation des sols (Source : Géoportail, Corine Land Cover 2018).....	17
Figure 6 : Remise en état finale du site (Source : Notice paysagère).....	20
Figure 7 : Carte topographique (Source : http://fr-fr.topographic-map.com) et profils topographiques du site (Source : Géoportail).....	22
Figure 8 : Topographie du site (Source : Notice paysagère).....	23
Figure 9 : Coupes du projet.....	24
Figure 10 : Carte géologique au 1/50 000 ^{ème} (Source : Infoterre).....	28
Figure 11 : Coupe géologique Nord-Ouest – Sud-Est passant par le site.....	29
Figure 12 : Isopièzes de la nappe du Lutétien (BE2013).....	32
Figure 13 : Isopièzes de la nappe de l'Yprésien (BE2013).....	32
Figure 14 : Localisation des prélèvements en nappe sur un rayon de 1,5 km autour du site (Source : Infoterre).....	35
Figure 15 : Localisation des captages AEP et de leurs périmètres de protection.....	36
Figure 16 : Localisation des bassins de rétention et de la rivière « Le Crould » par rapport au site.....	37
Figure 17 : Lignes de partages des écoulements superficiels.....	38
Figure 18 : Plan de gestion des eaux pluviales (Source : Notice paysagère).....	40
Figure 19 : Aléa retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques).....	42
Figure 20 : Aléa remontée de nappe (Source : Géorisques).....	42
Figure 21 : Localisations des canalisations de transport de matières dangereuses (Source : Géorisques).....	43
Figure 22 : Localisation des sites BASIAS à proximité du site d'étude (Source : Infoterre).....	44
Figure 23 : Classement sonore des voies routières et ferroviaires (Source : PPBE 3 ^{ème} échéance Val d'Oise).....	47
Figure 24 : Localisation de l'accès au site et des habitations les plus proches (Source : Géoportail).....	49
Figure 25 : Normales de rose des vents, station du Bourget (Source : Météo-France).....	52
Figure 26 : Localisation des ZNIEFF autour du site (Source : CARMEN).....	55
Figure 27 : Localisation des zones NATURA 2000 autour du site (Source : CARMEN).....	56

Figure 28 : Localisation des enveloppes d'alerte zones humides (Source : CARMEN)	57
Figure 29 : Carte des composantes de la trame verte et bleue de la région Ile-de-France (Source : SRCE Ile-de-France)	59
Figure 30 : Sites et monuments inscrits au droit du site objet de la demande d'enregistrement (Source : Atlas des Patrimoines)	61

ANNEXES

Annexe 1. Notice paysagère - Influences paysages, Juin 2020

Annexe 2. Avis du paysagiste conseil de l'état

Annexe 3. Note de calcul hydraulique

Annexe 4. Avis du CDPENAF du 14/12/2018 sur la modification du Plan local d'urbanisme de Fontenay-en-Parisis

Annexe 5. Courriers de soutien de la Fédération française d'équitation et du comité départemental d'équitation du Val d'Oise

Annexe 6. Protocoles d'acceptation de vente et autres documents de propriété

Annexe 7. Courrier de soutien du Conseil Départemental du Val d'Oise concernant la création du nouvel accès par l'Ouest

Introduction

La SCEA des Ecuries du Domaine de la Couture mandate ENVIRONNEMENT TP pour la création d'une activité de soutien à la filière équine sur des terrains localisés avenue de Gonesse sur la commune de Fontenay-en-Parisis (95).

Sur ce terrain, ENVIRONNEMENT TP souhaite effectuer une rehausse des terrains d'une dizaine de mètres en moyenne sur l'ensemble des parcelles. Le rehaussement de terrain a pour objectif, en plus de créer un aménagement végétalisé en soutien à la filière équine, de constituer une barrière phonique et visuelle, pour les habitants de la commune de Fontenay-en-Parisis, vis-à-vis de la Francilienne et des barres d'immeubles.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de recréer un écrin de verdure, à la fois pédestre et paysager, au sud de la commune de Fontenay-en-Parisis, et de restituer son caractère rural et agricole à la commune en freinant son urbanisation. Le projet s'accorde également avec le site inscrit de la « Plaine de France », le point d'altitude maximum étant en accord avec la topographie générale du plateau.

Le site accueillera des matériaux inertes excavés en circuit court, parmi lesquels on retrouvera majoritairement des stériles marno-calcaires excédentaires issus des travaux d'aménagement de l'ISDND de BOUQUEVAL (site VEOLIA REP).

Pour ce faire, le rehaussement doit s'inscrire dans le cadre de la réglementation relative au stockage de déchets inertes.

L'activité de stockage de déchets inertes est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la rubrique 2760-3 « Installation de stockage de déchets inertes » Le site sera donc soumis à enregistrement sous cette rubrique.

Le présent dossier constitue donc le dossier de demande d'enregistrement d'ENVIRONNEMENT TP pour la création de l'ISDI au titre de la rubrique ICPE 2760-3.

Ce dossier de demande d'enregistrement se compose d'une présentation du site et de l'activité objet de la présente demande ainsi que des pièces réglementaires exigées par l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement.

Les pièces à joindre à la demande sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Récapitulatif des pièces à joindre à la demande d'enregistrement

N°	Pièce réglementaire
1	Plan réglementaire au 1/25000 ^{ème}
2	Plan des abords 1/2500 ^{ème}
3	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/1000 ^{ème}
4	Comptabilité avec l'affectation des sols
5	Capacités techniques et financières : CV et organigramme, présentation entreprise
6	Analyse de la conformité par rapport aux arrêtés du 12 décembre 2014
7	<i>Document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés</i>
8	Avis du propriétaire du terrain sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation
9	Avis du maire
10	<i>Permis de construire</i>
11	<i>Autorisation de défrichement</i>
12	Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes
13	<i>Evaluation des incidences Natura 2000</i>
14	<i>Description des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du gaz à effet de serre, etc.</i>
15	<i>Résumé non technique</i>
16	<i>Analyse coûts-avantages</i>
17	<i>Description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie de l'installation</i>

En gris : Sans objet

Des **annexes volontaires** ont également été ajoutées :

- PJA : Notice des mesures mises en place pour réduire l'impact de l'exploitation sur l'environnement,
- PJB : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes).

La demande inclut également les éléments objet des notices prévues aux articles 9 (se reporter en PJ A) et 25 de l'arrêté ministériel du 12/12/14 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique ICPE n°2760.

1. Présentation

1.1 Identité du demandeur

1.1.1 Renseignements administratifs

Raison sociale :	ENVIRONNEMENT TP
Statut :	Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)
Numéro SIRET (siège) :	503 521 536 00 022
Code NAF :	Location avec opérateur de matériel de construction (4399E)
Effectif :	5 salariés
Adresse du siège social :	Avenue de Gonesse 95190 FONTENAY-EN-PARISIS FRANCE
Téléphone (siège) :	06 27 16 62 49
Adresse du site concerné :	Avenue de Gonesse 95190 FONTENAY-EN-PARISIS FRANCE
Responsable en charge du suivi de la démarche :	Alexia ZIMMER Mail : environnement-tp@orange.fr Tel : 06 27 16 62 49
Signataire de la demande :	Edouard SEYNHAEVE Gérant

Les capacités techniques et financières du demandeur sont présentées en PJ n°5.

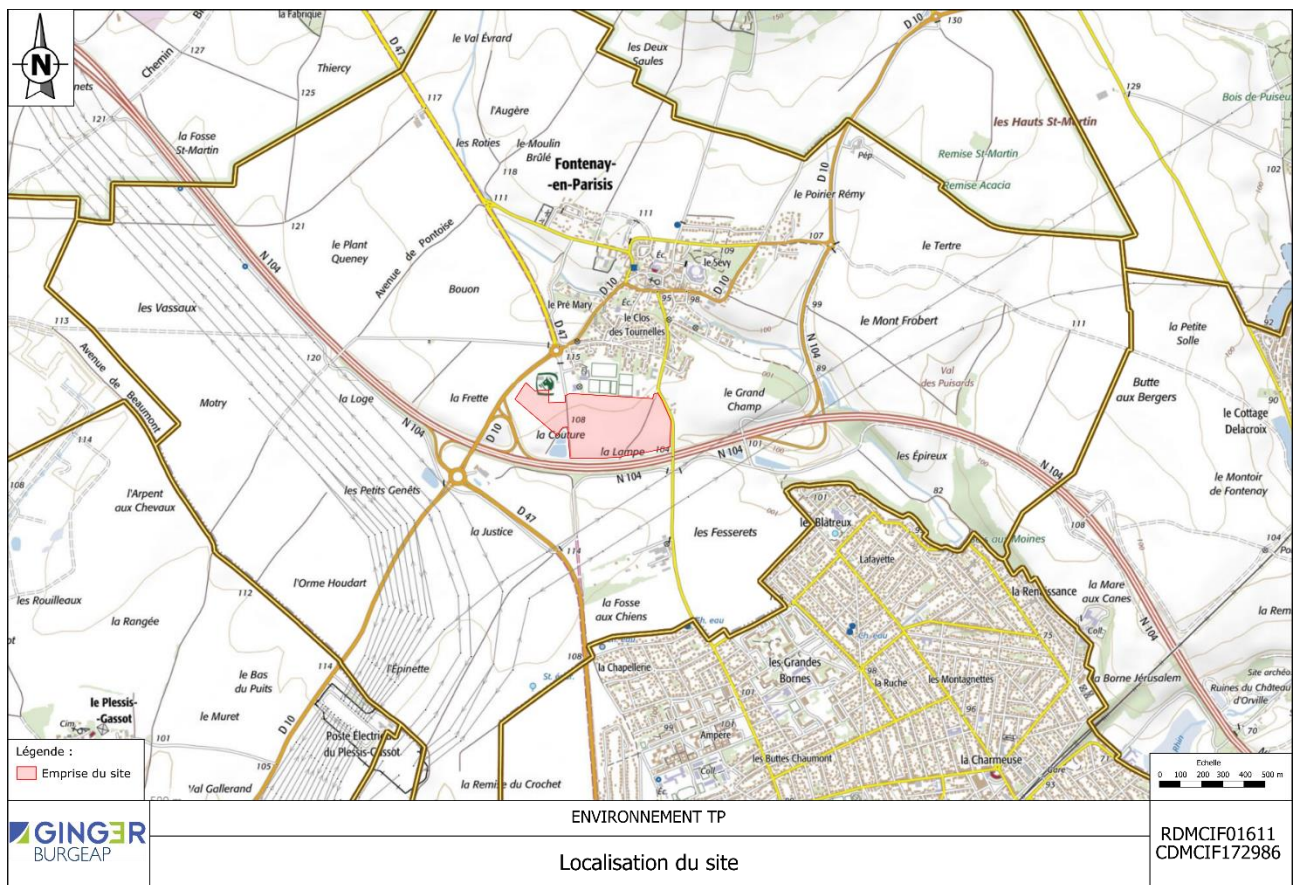
1.2 Descriptif du site actuel

1.2.1 Localisation géographique

Le site est localisé avenue de Gonesse sur la commune de Fontenay-en-Parisis dans le Val d'Oise (95). Il est bordé au Sud par la Francilienne, à l'Ouest par la D10 et au Nord par des terrains de football.

La localisation du site est présentée sur la **Figure 1**.

Figure 1 : Localisation du site sur fond de carte IGN SCAN25®



Les coordonnées Lambert 93 de l'emprise du site sont les suivantes :

Tableau 2 : Coordonnées LAMBERT 93 du site étudié (Source : Géoportail)

Lambert 93	Nord	Sud	Est	Ouest
X (en m)	659 234	659 574	659 958	659 168
Y (en m)	6 883 397	6 883 021	6 883 195	6 883 324

Figure 2 : Localisation du site sur photo aérienne (Source : GoogleMaps)



La superficie totale du site est d'environ 16 hectares.

Un plan des abords de l'installation est présenté en **PJ n°2**.

Le plan d'ensemble à l'échelle 1/1 000^{ème} (dérogation sollicitée) est présenté en **PJ n°3**.

1.2.2 Communes concernées par l'instruction

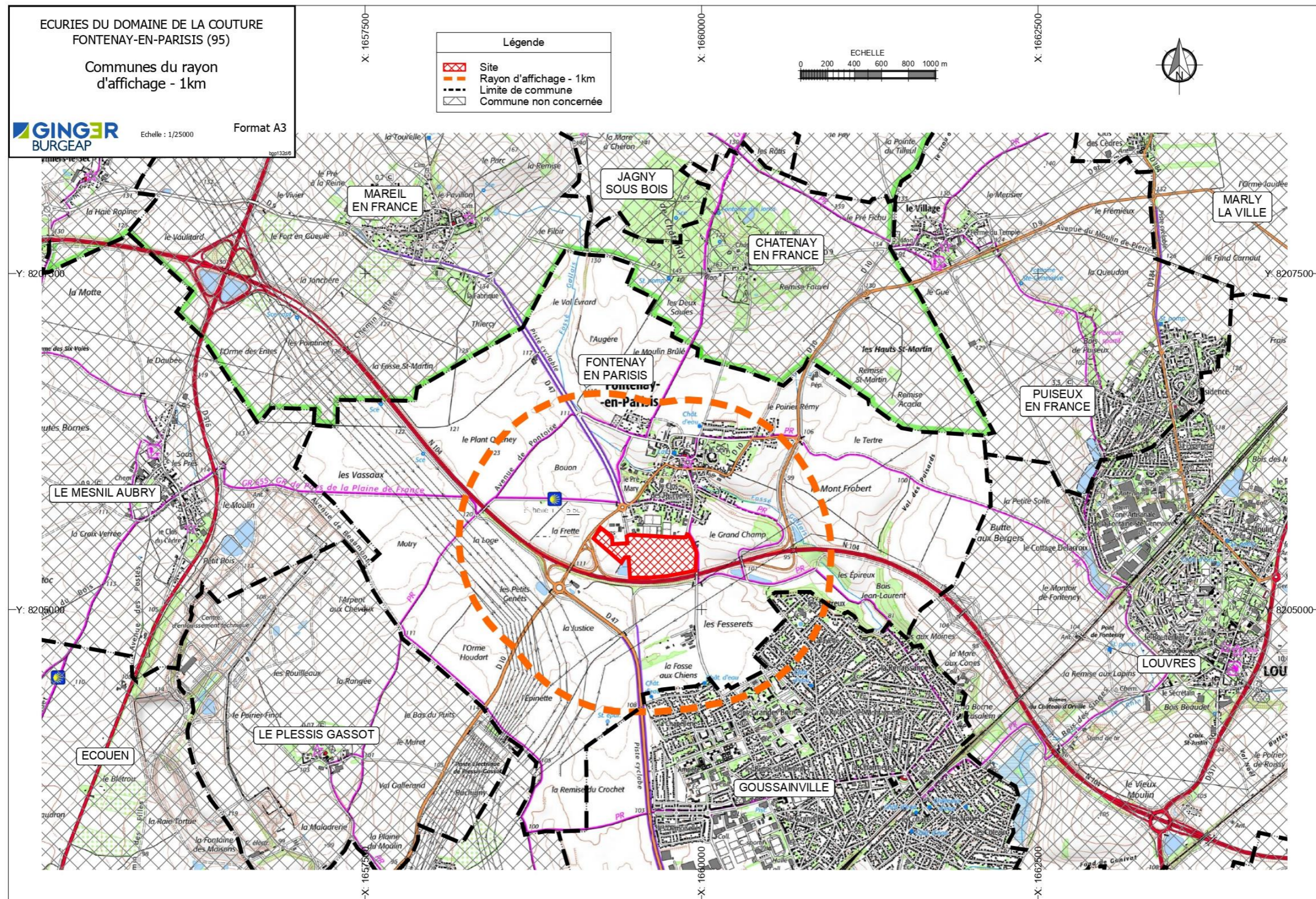
Conformément à l'article R512-46-11 du Code de l'environnement, le dossier de demande d'enregistrement devra être transmis au conseil municipal des communes dont une partie du territoire est comprise dans un **rayon d'un kilomètre** autour du périmètre de l'installation du projet.

Les communes concernées sont les suivantes :

- Fontenay-en-Parisis,
- Goussainville.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 1 km sont localisées ci-après.

Figure 3 : Localisation des communes du rayon d'affichage



1.2.3 Parcelles cadastrales objet de la demande d'enregistrement

Le site d'étude concerne les parcelles cadastrales suivantes de la commune de Fontenay-en-Parisis :

Tableau 3 : Parcelles cadastrales concernées par l'ISDI

Référence cadastrale	Lieu-dit	Surface totale (m ²)	Surface concernée par le site (m ²)	Propriétaire
ZI134	La Lampe	14 881	14 881	En cours de négociation mais sera sous protocole
ZI136	La Lampe	2 254	2 254	Protocole d'acceptation de vente
ZI138	La Lampe	2 215	2 215	Délibération du CCAS Fontenay validée
ZI140	La Lampe	4 846	4 846	Protocole d'acceptation de vente
ZI142	La Lampe	10 322	10 322	Protocole d'acceptation de vente
ZM228	La Couture	12 540	12 540	Donation entre Jacques Seynhaeve et son fils Edouard Seynhaeve en mai 2018
ZM279	La Couture	304	304	Protocole d'acceptation de vente
ZM342	La Couture	5 980	5 980	Vente à réméré entre Jacques Seynhaeve et son fils Edouard Seynhaeve
ZM376	La Couture	13 320	13 320	Vente à réméré entre Jacques Seynhaeve et son fils Edouard Seynhaeve
ZM377	La Couture	80 850	80 850	Vente à réméré entre Jacques Seynhaeve et son fils Edouard Seynhaeve
ZM381	La Couture	14 701	14 701	Donation entre Jacques Seynhaeve et son fils Edouard Seynhaeve en mai 2018
Total			162 213	

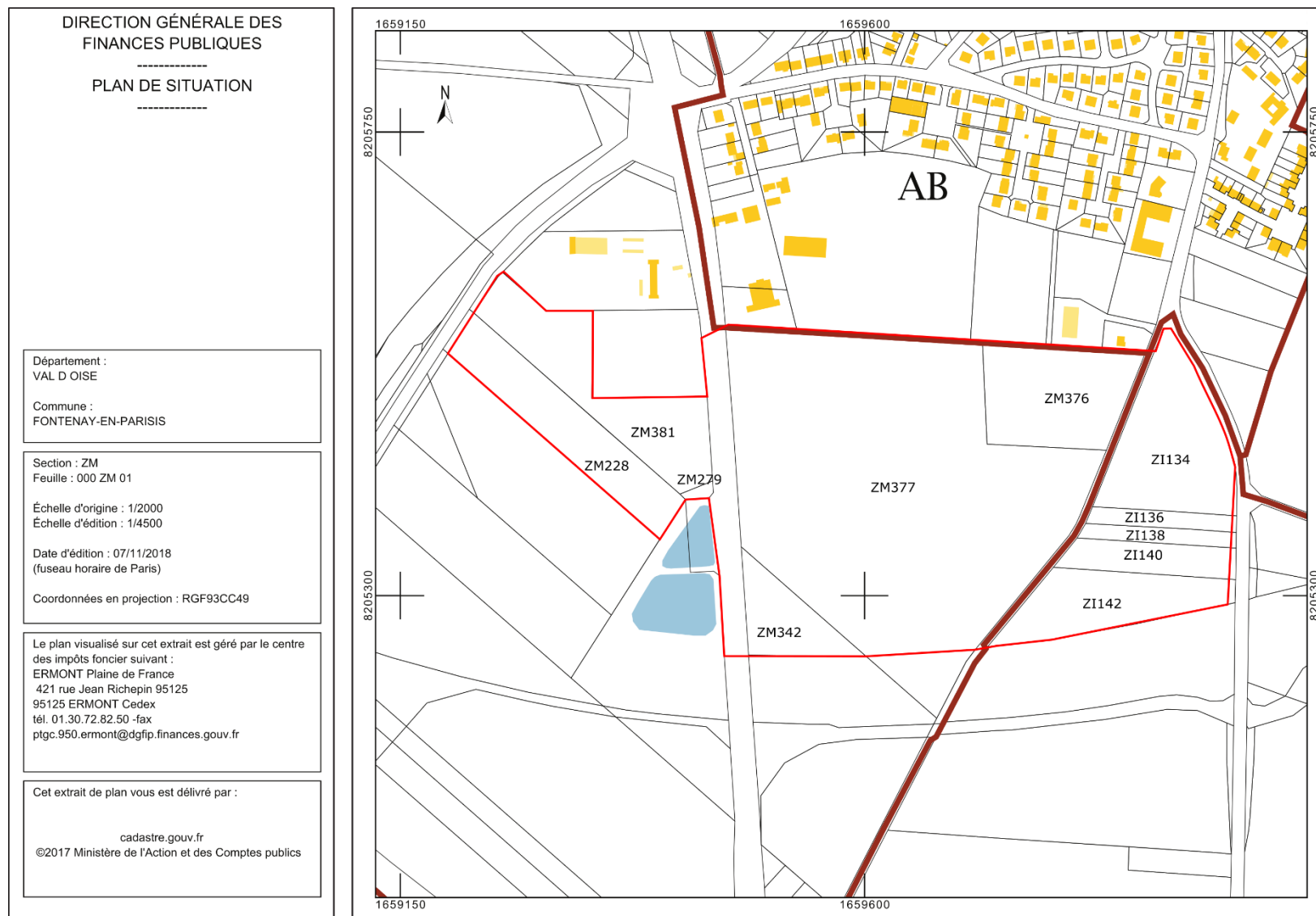
NB : L'ancien CD47 traverse le site de part et d'autre. Il n'est plus en activité et a été reversé par le Conseil Général à la commune en 2018. Cette portion fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal pour la maîtrise du foncier, et sera reversé à l'exploitant au même titre que l'avenue de Gonesse au sein de l'emprise du projet. L'accès au site se fera par l'ouest.

Les protocoles d'acceptation de vente et autres documents de propriété sont reportés en **Annexe 5**.

Le stockage des déchets inertes interviendra sur une surface d'environ 16 ha au droit des parcelles citées ci-dessus.

Un extrait cadastral est présenté sur la **Figure 4** suivante.

Figure 4 : Extrait cadastral (Source : Cadastre.gouv.fr)



1.2.4 Descriptif du site actuel

Historiquement, le site était utilisé à des fins agricoles.

Aucune activité autre n'est connue depuis le début du 20^{ème} siècle. Le site est actuellement utilisé comme terrain agricole.

Il n'a pas été identifié comme site potentiellement pollué (<http://basol.developpement-durable.gouv.fr>), ni comme ancien site industriel (<http://www.georisques.gouv.fr>).

1.2.5 Occupation des sols

Le site est localisé en zone agricole. La figure suivante localise le site sur la carte d'occupation du sol

Il est bordé à l'ouest par la route D10 et se limite à l'est par la route de Goussainville.

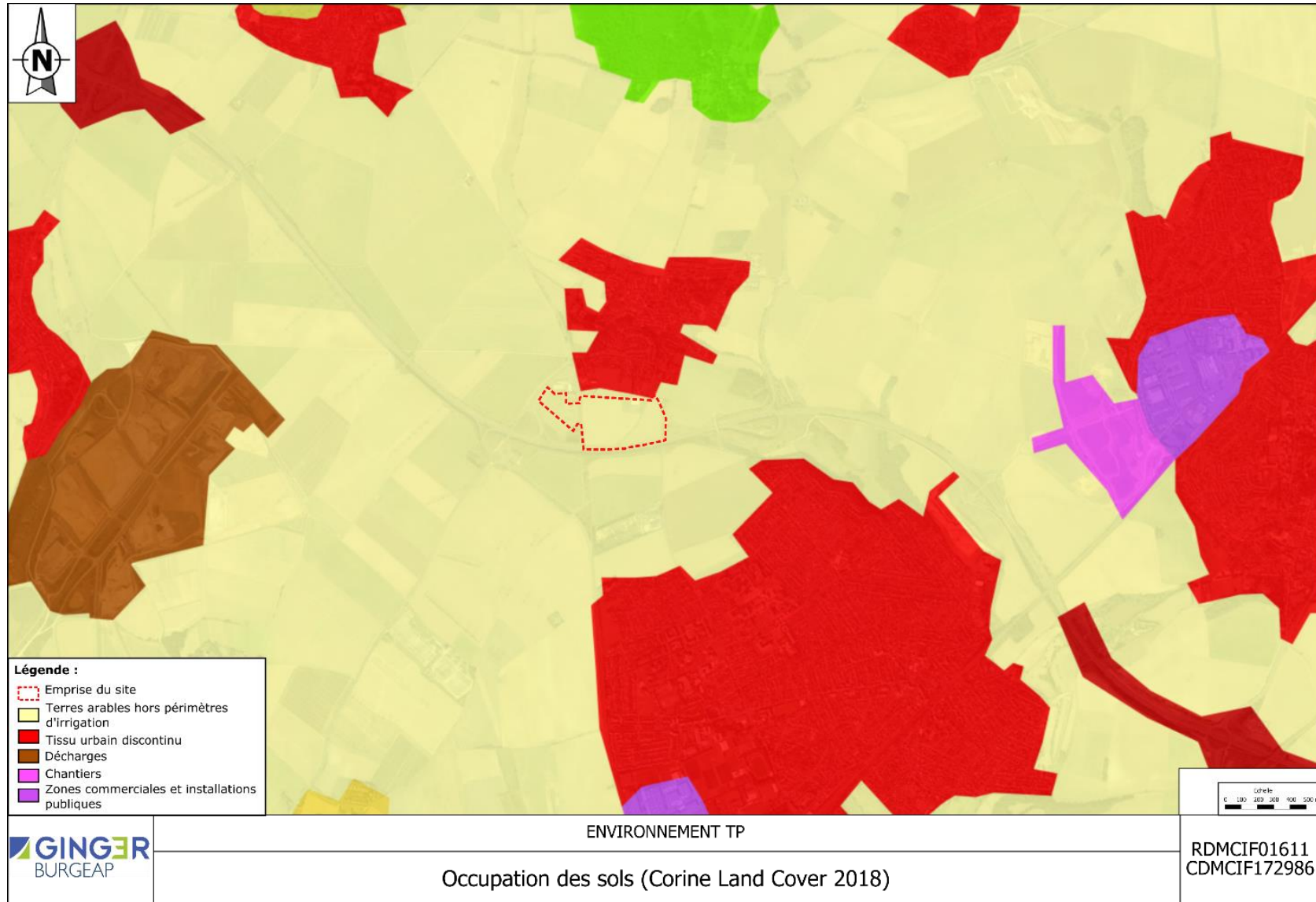
Il se compose de terres agricoles et se localise à proximité des centres équestre et éducatif sportif de Fontenay-en-Parisis.

L'environnement direct du site, à caractère rural, est le suivant :

- au nord : la ville de Fontenay-en-Parisis constitue une zone urbanisée, avec en bordure immédiate des terrains de sport, puis des habitations à environ 100 m au nord-est du site pour les plus proches ;
- à l'est : la route de Goussainville puis des terrains agricoles ;
- au sud : la N104 (Francilienne) puis des parcelles agricoles ;
- à l'ouest : la D10 et des parcelles agricoles.

L'occupation des sols autour du site est présentée sur la **Figure 5**.

Figure 5 : Occupation des sols (Source : Géoportail, Corine Land Cover 2018)



1.3 Descriptif du projet

1.3.1 Le projet

L'objectif de l'installation est de permettre de rehausser les terrains, en vue de préparer l'aménagement végétalisé en soutien à la filière équine et de constituer une barrière phonique et visuelle pour les habitants de la commune de Fontenay-en-Parisis.

Ce projet de parc équestre est conçu pour répondre à trois grands objectifs d'ordre à la fois :

- **Fonctionnel** : il s'agit en effet de répondre aux problématiques de la filière équine et des compétitions hippiques par la mise à disposition d'une structure privée au service de la Fédération Française de l'Équitation (FFE),
- **Environnemental** : Il s'agit de respecter les paysages ruraux environnants en préservant le caractère rural du site, et d'améliorer la structure arborée en place en prenant en compte la faune et la flore locale,
- **Esthétique et paysagère** : Il s'agit de respecter les points de vue lointains depuis les sites remarquables et la réglementation juridique de la protection des sites inscrits en vigueur. Il s'agit d'attribuer au parc équestre un caractère spécifique, lié à son utilisation. Celui-ci se traduit par le choix d'une palette végétale adaptée et de revêtement de sols perméables pour les circulations piétonnes et équestres, respectant les contraintes réglementaires en vigueur.

La création de ce pôle équestre répond à un véritable besoin de la filière équestre dans le département du Val d'Oise. En effet, il n'existe pas de structure de cette ampleur permettant d'organiser des événements de grande ampleur dans les environs proches.

La Fédération Française d'équitation ainsi que le comité départemental du Val d'Oise et d'autres organismes équestres, soutiennent pleinement ce projet (voir **Annexe 4**).

1.3.2 Remise en état finale

Une notice paysagère a été réalisée par Influences Paysages. Elle est reportée en **Annexe 1**.

1.3.2.1 Objectifs de l'aménagement paysager

Les terrains de l'ISDI constitueront à terme une zone réaménagée en centre de soutien à la filière équine, comprenant des zones de parkings pour véhicules, des carrières ainsi que des espaces végétalisés.

Les terrains seront restitués avec une topographie permettant de constituer une barrière phonique et visuelle vis-à-vis de la N104.

Elle sera formée d'un seul dôme dont la morphologie se raccordera avec les terrains voisins selon des pentes douces, ou des pentes incluant des redents, afin d'assurer la stabilité de l'ensemble et le bon écoulement des eaux de ruissellement vers des fossés périphériques.

Le profil de réaménagement final permettra de créer un dôme culminant au maximum à la cote de 120 m NGF.

Les pentes sommitales seront >1% afin de garantir une gestion performante des eaux. Les pentes des flancs sur le pourtour du massif seront au maximum en 3/2 et comprendront des risbermes pour en assurer la stabilité.

La couverture finale servira d'habillage à l'ensemble de la zone. Elle comportera de la terre végétale actuelle et préalablement stockée lors du décapage.

La couverture sera constituée d'une couche maximale de 1 m de matériaux meubles servant de support de végétation et constituant une réserve d'eau et un support nutritif indispensable à la végétation.

Un relevé topographique du dôme réaménagé sera effectué en fin de travaux : la géométrie en plan, l'épaisseur et la nature de chaque couverture seront précisées sur le plan du site conformément à l'article 33 de l'AM du 12/12/2014.

La remise en état comprendra :

- **Un refuge écologique** : Le site est paysagé de manière à offrir une multitude de biotopes répondant aux caractéristiques intrinsèques de la Plaine de France. La mise en place des conditions d'apparition d'une pelouse calcicole, ainsi que d'autres milieux très variés, permettra d'avoir une faune et flore riche qui pourra éventuellement faire l'objet de suivi dans la création de nouvelles niches écologiques. Sa gestion sera en partie réalisée grâce à l'écopaturage. Il s'inscrit comme un nouveau site à valeur ajoutée dans le paysage environnant ;
- **Un centre d'élevage** : du Domaine de la Couture souhaite qu'une partie de la structure accueille un élevage de chevaux sur la partie Nord-Est mais aussi de moutons pour entretenir le parc grâce à l'écopaturage, ainsi que des abeilles pour de mettre en place plusieurs zones de ruches sur le site. Ces différents élevages permettent de garder une fonction de production agricole sur ces terres ;
- **Un pôle de compétition ponctuel** : Le parc équestre sera également une structure pérenne agricole de soutien et de valorisation à la filière équine tant pour le Val d'Oise que pour l'Île-de-France en général. Il pourra accueillir ponctuellement des compétitions hippiques à portée internationale, nationale, régionale et départementale. Ainsi la valorisation de la production de l'élevage équin pourrait se faire en partie sur le pôle de compétition du site. Il est à noter que l'ensemble du parc équestre sera accessible et ouvert au public pendant les compétitions hormis les paddocks d'élevage (Nord-Est) qui resteront fermés au public.

1.3.2.2 Stratégie végétale

La palette végétale favorisera les essences locales et indigènes pour valoriser au mieux la faune et la flore locale (voir § 2.12).

1.3.2.3 Usage futur du site

Les terrains de l'ISDI réaménagée constitueront une base pour la création d'un aménagement végétalisé en soutien à la filière équine.

Le futur projet sera un parc équestre privé qui restera fermé au public. Il sera ouvert gratuitement au public uniquement pendant les compétitions et les événements hippiques, public hormis le paddock privé (nord-est) qui restera fermé au public.

Le parc équestre conservera son régime agricole initial mais passera de la filière céréalière à la filière équine (cf. Article L311-1 du Code rural et de la pêche¹) en vue de l'exploitation et, de la préparation et de l'entraînement des équidés domestiques.

La réalisation du parc équestre prévoit l'intervention de plusieurs corps de métiers et d'un ensemble d'acteurs (de préférence locaux), dont :

- Environnement TP, entreprise certifiée QUALISPORT, pour les terrassements équestres,
- Entreprise locale pour la fourniture des végétaux,
- Entreprise locale en renfort de main d'œuvre.

La remise en état projetée est présentée sur la **Figure 6**.

¹ **Article L311-1** : Modifié par Ordonnance n°2005-1127 du 8 septembre 2005 - art. 7 JORF 9 septembre 2005 « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. »

Figure 6 : Remise en état finale du site (Source : Notice paysagère)



1.3.3 Rubriques ICPE concernées par le projet

A ce jour, le site est constitué de parcelles agricoles, et n'est donc pas soumis à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le tableau ci-après présente le futur classement ICPE du site d'ENVIRONNEMENT TP :

Tableau 4 : Classement ICPE du futur site d'ENVIRONNEMENT TP (Source : Nomenclature des ICPE – Février 2019)

Rubrique	Intitulé et seuils de classement	Situation du projet	Régime applicable ²
2760-3	Installations de stockage de déchets inertes	Capacité moyenne : 250 000 m ³ /an en moyenne (450 000 t/an, d=1,8) Capacité maximum : 300 000 m ³ /an au maximum (540 000 t/an, d=1,8) Durée sollicitée : 6 ans Capacité totale : 1 110 000 m ³ (soit 1 980 000 t avec une densité théorique de 1,8)	E

Le site sera soumis à enregistrement au titre de la rubrique 2760-3.

L'analyse de conformité requise dans un dossier d'enregistrement pour cette rubrique ICPE figure dans la **PJ n°6** du présent document.

² E = Enregistrement

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.1 Topographie

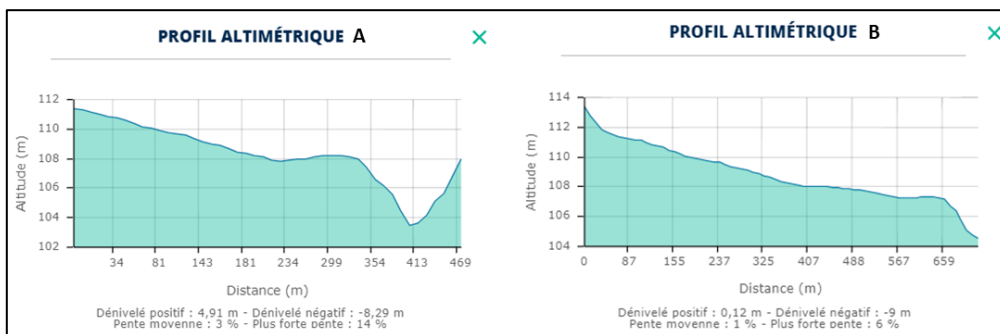
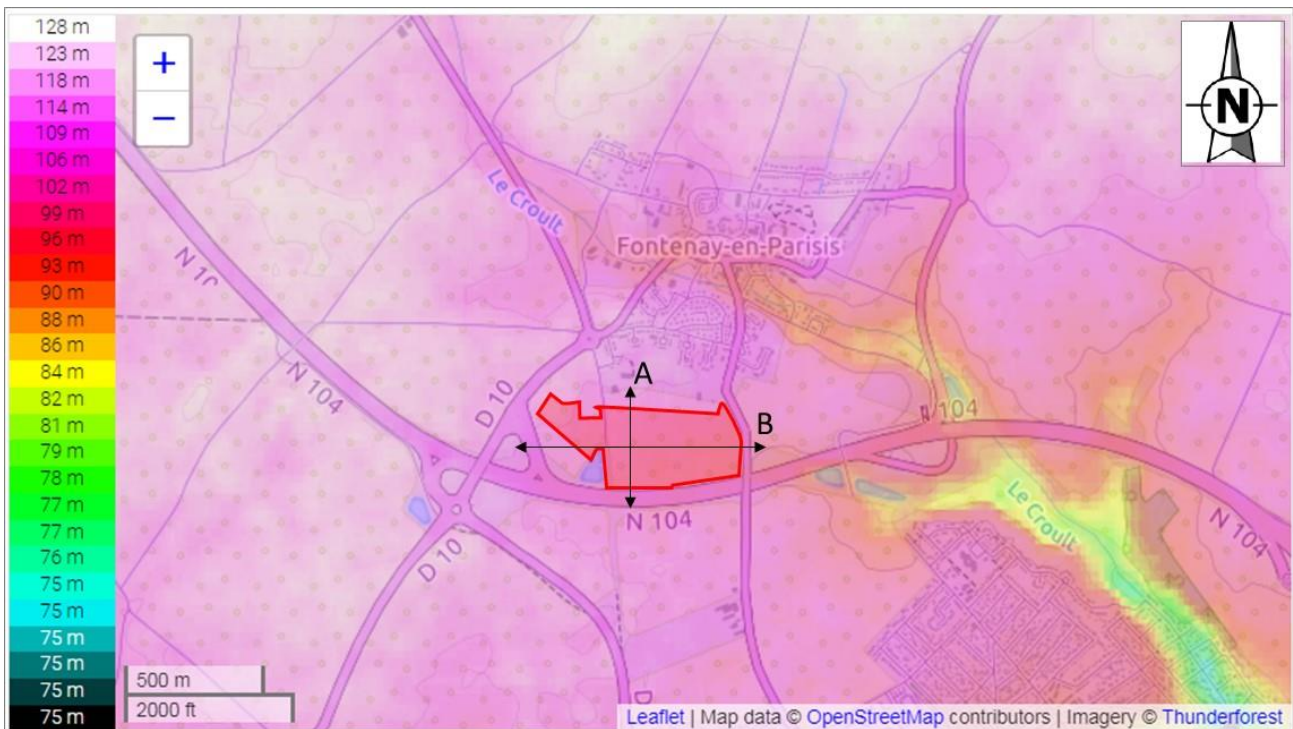
2.1.1 Contexte général

La topographie initiale du site d'étude présente un dénivelé maximum de 4 m du nord vers le sud et de 6 m de l'ouest vers l'est. La N104 est située 4 m environ sous le niveau le plus bas du site.

D'après la BD ALTI®, le site est à une altitude comprise entre 116 m NGF et 99 m NGF avec une pente orientée vers le sud et le sud-est d'environ 0,025 m/m.

Le terrain naturel possède un relief doux.

Figure 7 : Carte topographique (Source : <http://fr-fr.topographic-map.com>) et profils topographiques du site (Source : Géoportail)



- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.1.2 Impact du projet

Le stockage de matériaux inertes va conduire à un exhaussement de l'ordre d'une dizaine de mètres en moyenne. Ce rehaussement aura un impact paysager et sur l'hydraulique du site.

Figure 8 : Topographie du site (Source : Notice paysagère)



2.1.3 Mesures

La cote maximale sera de 120 m NGF. Des coupes du projet sont présentées ci-après.

Les talus périphériques seront constitués au démarrage de l'activité afin de limiter la vue de l'exploitation depuis l'extérieur et les émissions lumineuses vers l'extérieur (en particulier vers la N104).

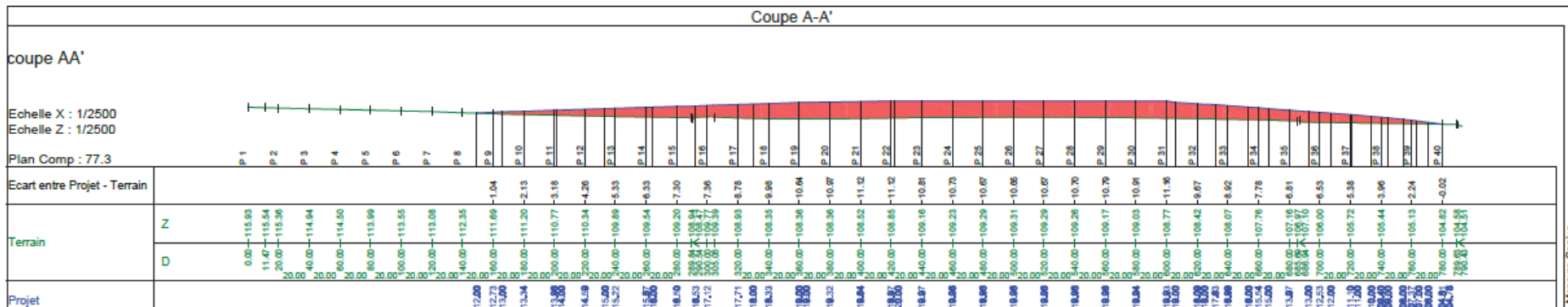
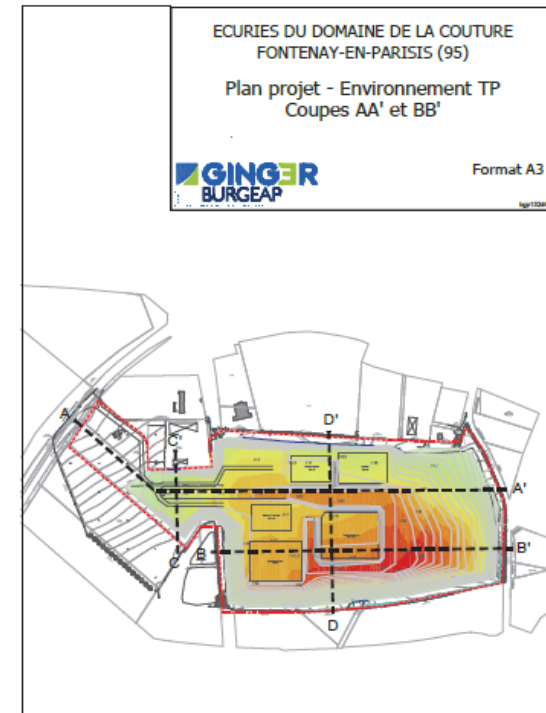
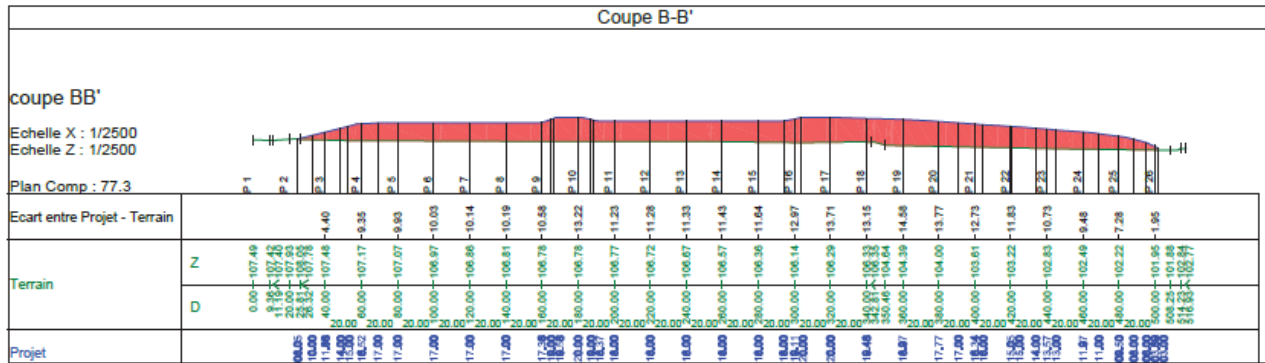
La topographie du projet V3 (en vert sur la figure suivante) s'inscrit dans une typologie de continuité de plateau avec une montée progressive jusqu'à la cote 120 NGF.

Une fois les hauteurs validées par le paysagiste conseil de la DRIEE, le travail sur la version 3 a consisté en l'intégration du projet dans le paysage proche, notamment au niveau des entrées et sorties de Fontenay-en-Parisis.

Le point paysager est développé dans le § 2.11. Concernant l'hydraulique du site, ce point est abordé dans le § 2.4.

► Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Coupes et calculs des volumes du projet réalisés par GINGER BURGEAP.



- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.2 Géologie

2.2.1 Contexte géologique

Le contexte géologique a été réalisé sur la base de la carte géologique au 1/50 000^{ème} de l'Isle-Adam (feuille n°153) (cf. **Figure 10**) et sa notice, et sur les coupes de forages recensées dans la BSS.

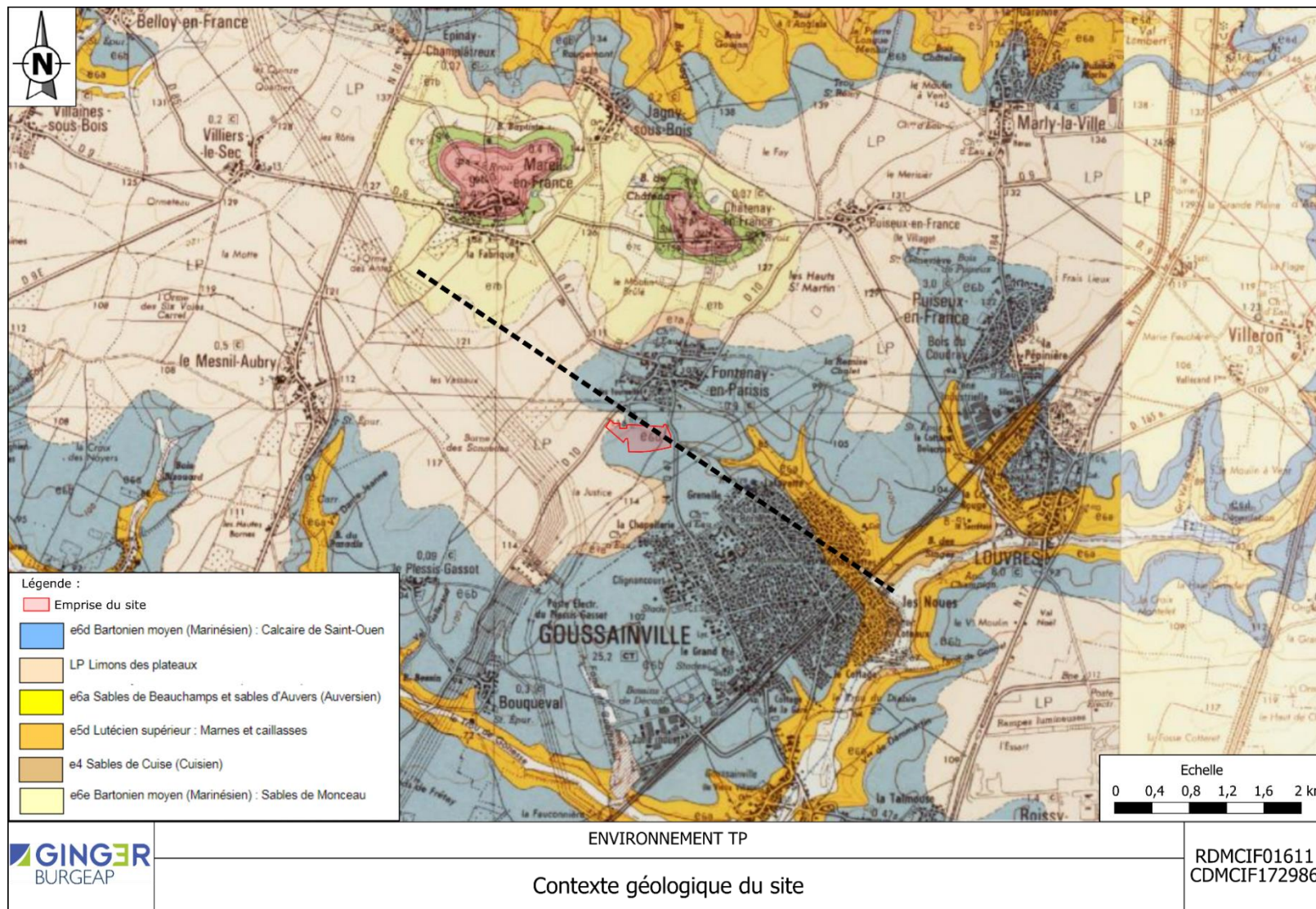
Au droit du site, la succession lithologique devrait se présenter de la manière suivante :

- des **Limons des plateaux** (LP. Formations superficielles) sur une épaisseur pouvant atteindre 3 mètres. Ils sont généralement de couleur ocre, brun roux et de nature argileux.
- les **Sables de Monceau** (e6b. Marinésien) sur quelques mètres d'épaisseur. Ils sont généralement composés sables fins et verdâtre plus ou moins argileux.
- le **Calcaire de Saint-Ouen** (e6b. Marinésien) sur environ 13 mètres d'épaisseur. Il est composé de calcaire marneux de couleur blanche et devient marno-sableux vert la fin.
- les **Sables de Beauchamp** (e6a. Auversien) sur environ 20 mètres d'épaisseur. Cet horizon est composé de sables fins jaune vert.
- les **Marnes et caillasses et Calcaire grossier** (e5. Lutétien) sur un peu moins de 30 mètres d'épaisseur. Les marnes et caillasses sont situées au-dessus du Calcaire grossier et sont composées d'une alternance d'horizon calcaire et marneux et sont présents sur une dizaine de mètres d'épaisseur. Le calcaire grossier s'étend d'une dizaine de mètres d'épaisseur. A la base de ces formations se trouve l'Argile de Laon sur environ 5 m d'épaisseur.
- les **Sables de Cuise** (e4. Cuisien) par la suite sur épaisseur pouvant atteindre 40 mètres.

Une coupe géologique Nord-Ouest – Sud-Est passant par le site est présenté en **Figure 11**.

► Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

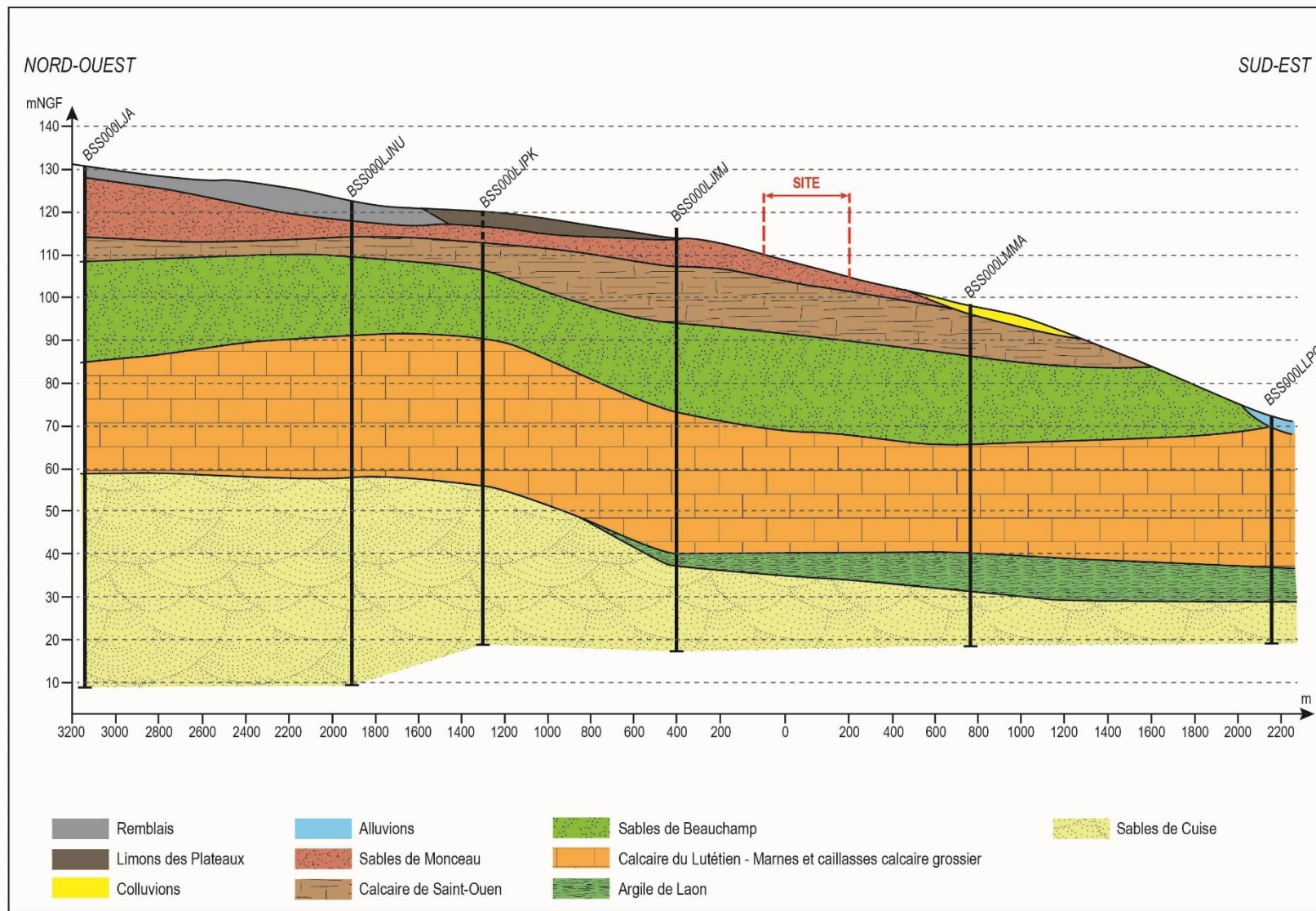
Figure 10 : Carte géologique au 1/50 000^{ème} (Source : Infoterre)



► Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Figure 11 : Coupe géologique Nord-Ouest – Sud-Est passant par le site



- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.2.2 Impact du projet sur la stabilité des terrains

A titre d'exemple, à quelques kilomètres du site, l'entreprise VEOLIA REP déblaye sur son site de Bouqueval plusieurs millions de mètres cubes de terres et de blocs marno-calcaires afin de pouvoir augmenter sa capacité de stockage en créant de nouveaux casiers.

Ces terres marno-calcaires, qui constituent la roche mère de Fontenay-en-Parisis, devraient constituer la majorité des apports sur la nouvelle ISDI d'Environnement TP.

En ramener sur le site sera ainsi d'une part cohérent vis-à-vis de la géologie locale, mais aussi écologiquement, car elles ne seront déplacées que des quelques kilomètres.

Les déchets inertes seront stockés avec une pente de talus de 3H/2V, avec des risbermes tous les 5 m. Cette géométrie garantit la stabilité du massif de déchets et du terrain.

Les terres marno-calcaires sont cohérentes avec la géologie locale. Le stockage de déchets inertes sera réalisé afin d'assurer la stabilité de la masse des déchets, en particulier éviter les glissements conformément à l'article 20 de l'AM du 12/12/2014.

2.2.3 Mesures

La mise en place du remblai sera progressive par **apport de couches successives**, permettant un auto-compactage du remblai.

La circulation des engins de chantiers, chargés d'apporter les matériaux et de les répartir pour former les plateformes contribue également à tasser le remblai dans la masse et donc à limiter les capacités de tassements futurs.

Ce tassement par engin se fera à l'avancement du remblaiement.

Une **surveillance des talus** sera également mise en place.

- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.3 Hydrogéologie

2.3.1 Contexte hydrogéologique

L'analyse de la géologie au droit du site et les cartes hydrogéologiques mises à disposition dans la littérature et sur internet permettent de définir le contexte hydrogéologique du site de la façon suivante :

En surface :

- l'aquifère de l'**Eocène supérieur**, constituée par le Calcaire de Saint-Ouen et les Sables de Beauchamp, qui, à l'échelle régionale, abrite une nappe relativement importante. Au droit du site, cette nappe s'écoulerait en direction du Sud avec un gradient d'environ 0,003 m/m. D'après les cartes disponibles sur le SIGESS, la cote de la nappe au droit du site en basse eau serait d'environ 75 m NGF. Cependant, une étude réalisée par BURGEAP en 2009 sur la commune du Plessis Gassot (95) (réf. RPE7107a) a montré que l'aquifère de l'Eocène supérieur était totalement dénoyé.
- la nappe des **calcaires du Lutétien**. Au droit du site, cette nappe s'écoule en direction du Sud avec un gradient d'environ 0,003 m/m. La cote de la nappe au droit du site en basse eau était d'environ 75 m NGF lors de la période d'étiage de 2013 (cf. **Figure 12**). L'épaisseur de l'aquifère est d'environ 30 m. D'après les informations recueillies dans la BSS, la transmissivité de l'aquifère serait d'environ $3 \cdot 10^{-3}$ m²/s.
- la nappe des **sables de Cuis de l'Yprésien**. Au droit du site, cette nappe s'écoule en direction du Sud-Ouest à un gradient d'environ 0,006 m/m. La cote de la nappe au droit du site en basse eau serait comprise entre 55 m NGF et 60 m NGF (cf. **Figure 13**). L'aquifère représente une trentaine de mètres.

En profondeur :

- la masse d'eau « **Albien-néocomien captif** » (FRHG218) : il s'agit d'une nappe captive profonde à dominante sédimentaire.

Par ailleurs, il est possible que lors de périodes de fortes précipitations, de petites nappes perchées discontinues se forment dans les limons des plateaux.

Ces nappes temporaires apparaissent du fait de la présence de l'horizon peu perméable des sables de Monceau et disparaissent par évaporation ou évapotranspiration.

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Figure 12 : Isopièzes de la nappe du Lutétien (BE2013)

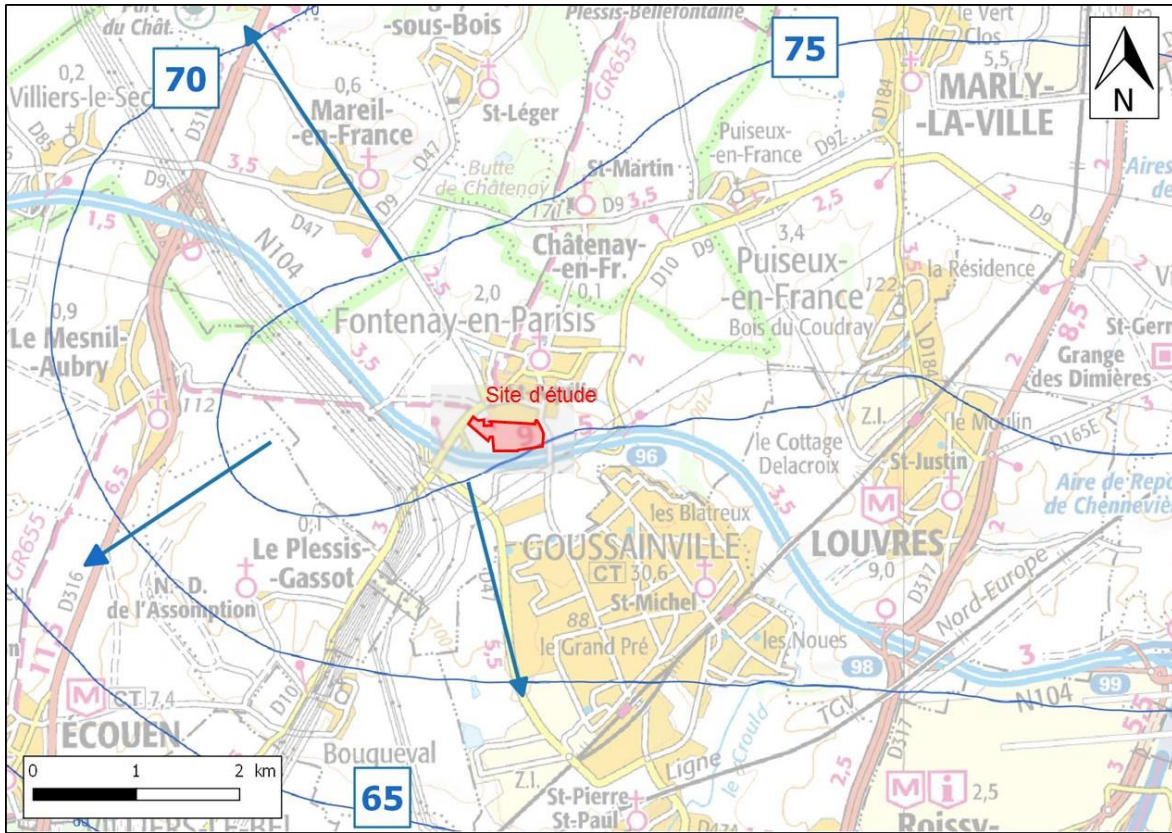
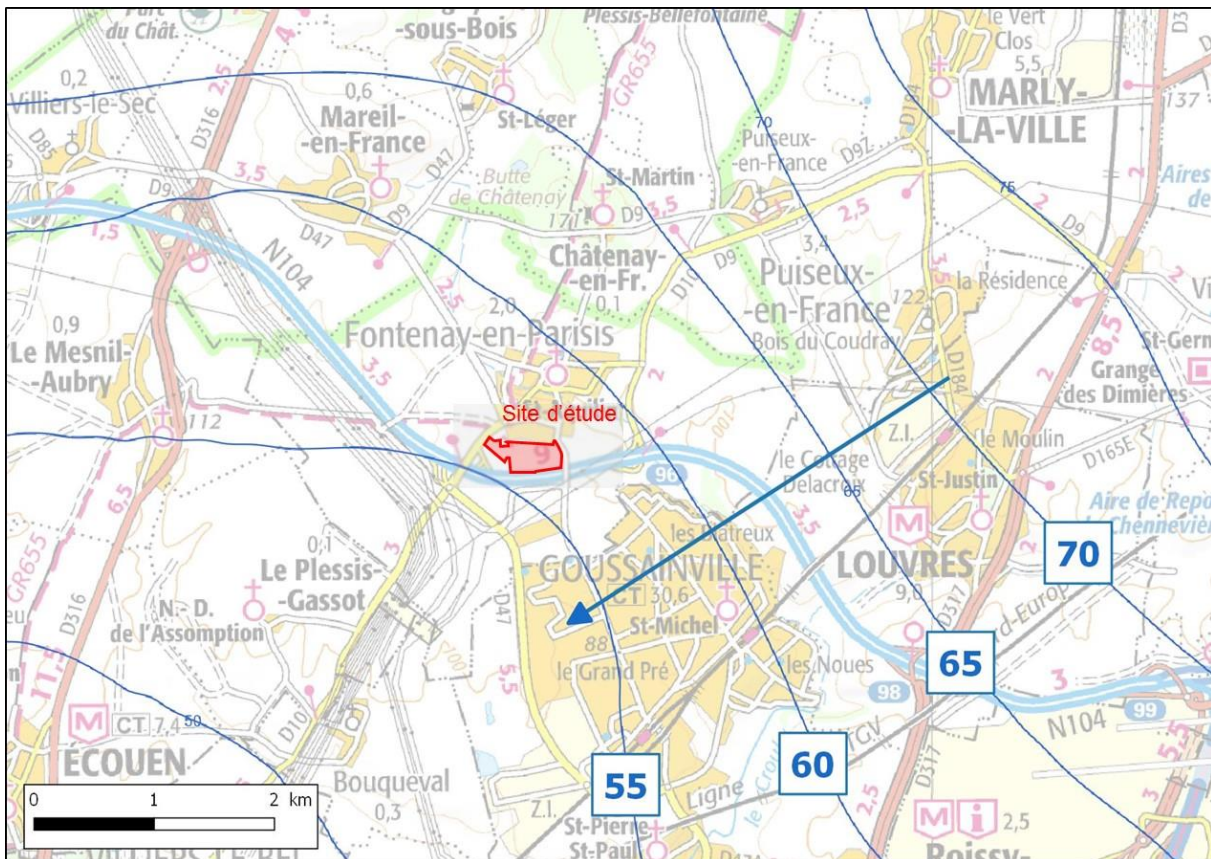


Figure 13 : Isopièzes de la nappe de l'Yprésien (BE2013)



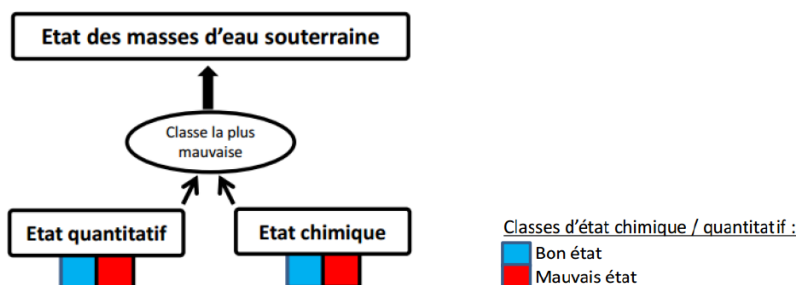
- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

► Qualité des eaux souterraines

La directive cadre sur l'eau (DCE) définit le « bon état » d'une masse d'eau souterraine lorsque l'état quantitatif et l'état chimique de celle-ci sont bons.

L'état quantitatif est défini en comparant les volumes prélevés avec la capacité de renouvellement de la ressource.

L'état chimique est évalué en mesurant la concentration d'un certain nombre de polluants (nitrates, pesticides, plomb, chlorures).



D'après les données disponibles dans le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021, la masse d'eau superficielle « Albien-Néocomien captif est une ressource stratégique pour l'AEP de secours et est également classée en ZRE. Ce classement de la nappe de l'Albien et la nappe sous-jacente du Néocomien a pour objectif d'assurer impérativement leur fonction de secours pour l'AEP, ainsi que le besoin pour la sécurité civile. »

Les objectifs de qualité pour cette masse d'eau sont les suivants :

Tableau 5 : Objectifs d'état pour les masses d'eau souterraines (Source : SDAGE Seine-Normandie 2016-2021)

Code	Nom de la masse d'eau	Objectif état chimique			Objectif état quantitatif	
		Objectif	Délai d'atteinte	Paramètres de report	Objectif	Délai d'atteinte
FRHG218	Albien-Néocomien captif	Bon état	2015	-	Bon état	2015

Remarque : Aucune donnée de qualité n'est disponible au droit de la zone d'étude, le site projeté ne faisant l'objet d'aucun suivi de qualité des eaux souterraines.

2.3.2 Utilisation de la ressource en eau dans le secteur d'étude

► Ouvrages recensés dans la Banque de Données du Sous-Sol (BSS)

Dans le secteur d'étude, la principale ressource en eau correspond à la nappe des sables de l'Yprésien. Sur un rayon de 1,5 km autour du site, 10 ouvrages captent la nappe de l'Yprésien (en gris), un ouvrage capte la nappe du Lutétien et deux ouvrages captent les masses de gypse (Ludien).

Ces ouvrages sont présentés dans le **Tableau 6**.

L'ouvrage le plus proche est situé à 240 m de l'emprise du projet et capte la nappe de l'Yprésien. Il s'agit du forage BSS000LJLZ en amont hydraulique. Cet ouvrage est utilisé à des fins agricoles.

Par ailleurs, du fait de l'absence de mise à jour régulière de la BSS, il est possible que certains ouvrages anciens ne soient plus en fonctionnement.

De même, il est possible que des ouvrages n'aient pas été déclarés et n'apparaissent donc pas dans la BSS.

- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

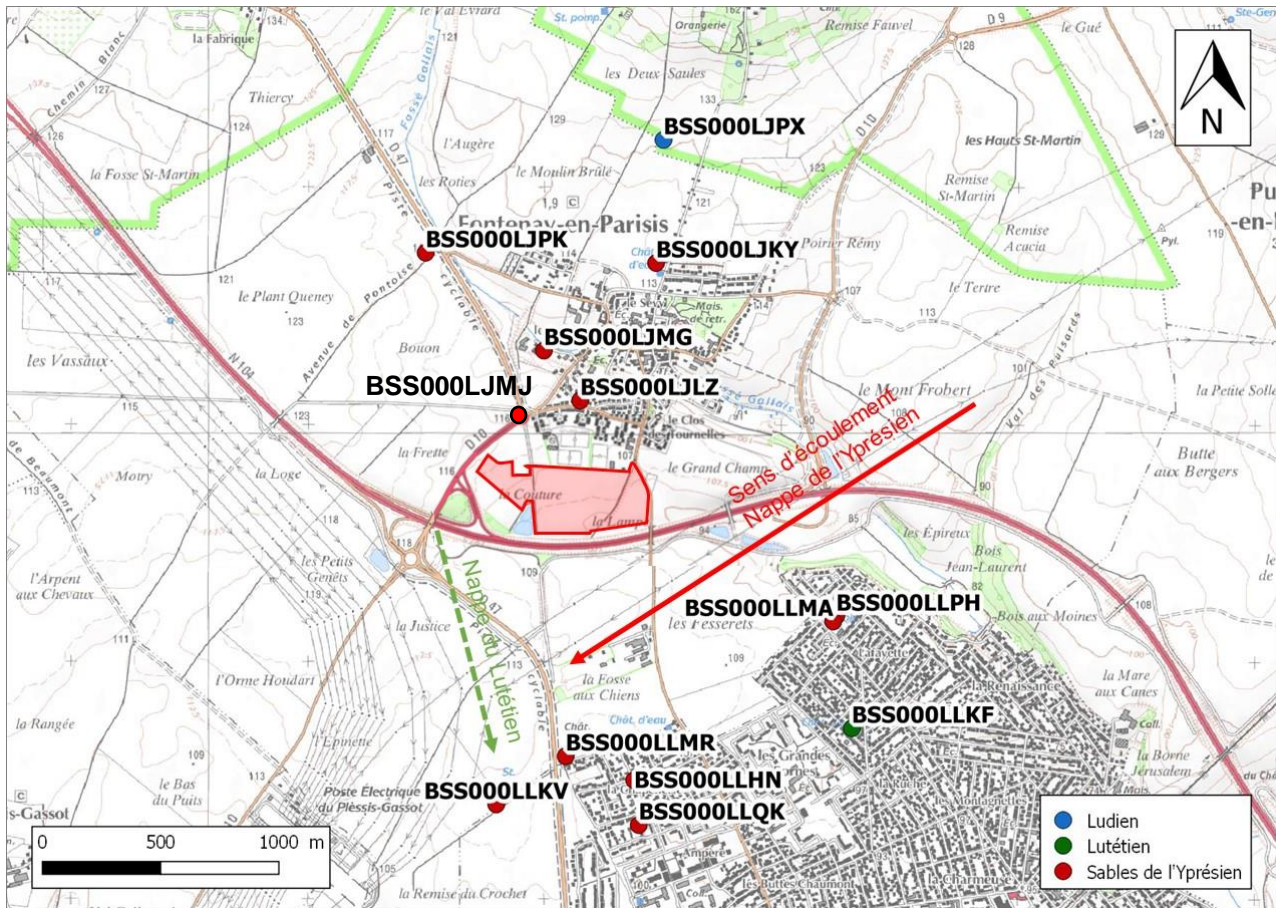
Tableau 6 : Ouvrages recensés dans la BSS sur un rayon d'1,5 km autour du site

Nom	Aquifère capté	Type	Altitude (m NGF)	Distance et position au site (m)
BSS000LJMJ	Sables de l'Yprésien	Forage rebouché	115	200 en amont hydraulique
BSS000LJLZ	Sables de l'Yprésien	Captage AEP (opérationnel)	113	240 en amont hydraulique
BSS000LJMG	Sables de l'Yprésien	Industrie	100	480 en amont hydraulique
BSS000LJKY	Sables de l'Yprésien	Captage AEP	115	850 en amont hydraulique
BSS000LLMA	Sables de l'Yprésien	Captage AEP (Opérationnel)	105	880 en aval hydraulique
BSS000LLMR	Sables de l'Yprésien	Captage AEP (opérationnel)	108	880 en aval hydraulique
BSS000LLPH	Sables de l'Yprésien	Captage AEP	105	930 en aval hydraulique
BSS000LLHN	Sables de l'Yprésien	Non Indiqué	105	980 en aval hydraulique
BSS000LJPK	Sables de l'Yprésien	Captage AEP	112	1 070 en amont hydraulique
BSS000LLKV	Sables de l'Yprésien	Agricole	109	1 140 en aval hydraulique
BSS000LLQK	Sables de l'Yprésien	Carrière	93	1 180 en aval hydraulique
BSS000LJPX	Ludien	Carrière	130	1 360 en aval hydraulique
BSS000LLKF	Lutétien	Captage AEP	102	1 250 en aval hydraulique
BSS000LJPX	Ludien	Carrière	130	1 360 en aval hydraulique

Ces ouvrages sont localisés sur la **Figure 14**.

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Figure 14 : Localisation des prélèvements en nappe sur un rayon de 1,5 km autour du site (Source : Infoterre)



▶ **Captage AEP et prélèvement en nappe**

Les captages AEP et les prélèvements en nappe ont été recherchés auprès de l'ARS du Val d'Oise et dans la Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE). Cette banque de donnée synthétise les prélèvements quantitatifs en eau ayant lieu sur une année civile.

Au cours de l'année 2015, correspondant à la dernière année disponible, la totalité des volumes de prélèvement déclarés de la commune de Fontenay-en-Parisis a été réalisé par un seul ouvrage. Il s'agit du captage AEP « OPR0000033805 » qui a réalisé un volume de prélèvement total de 344 531 m³.

D'après les renseignements communiqués par l'ARS, le site est localisé dans un périmètre de protection éloigné commun à plusieurs captages.

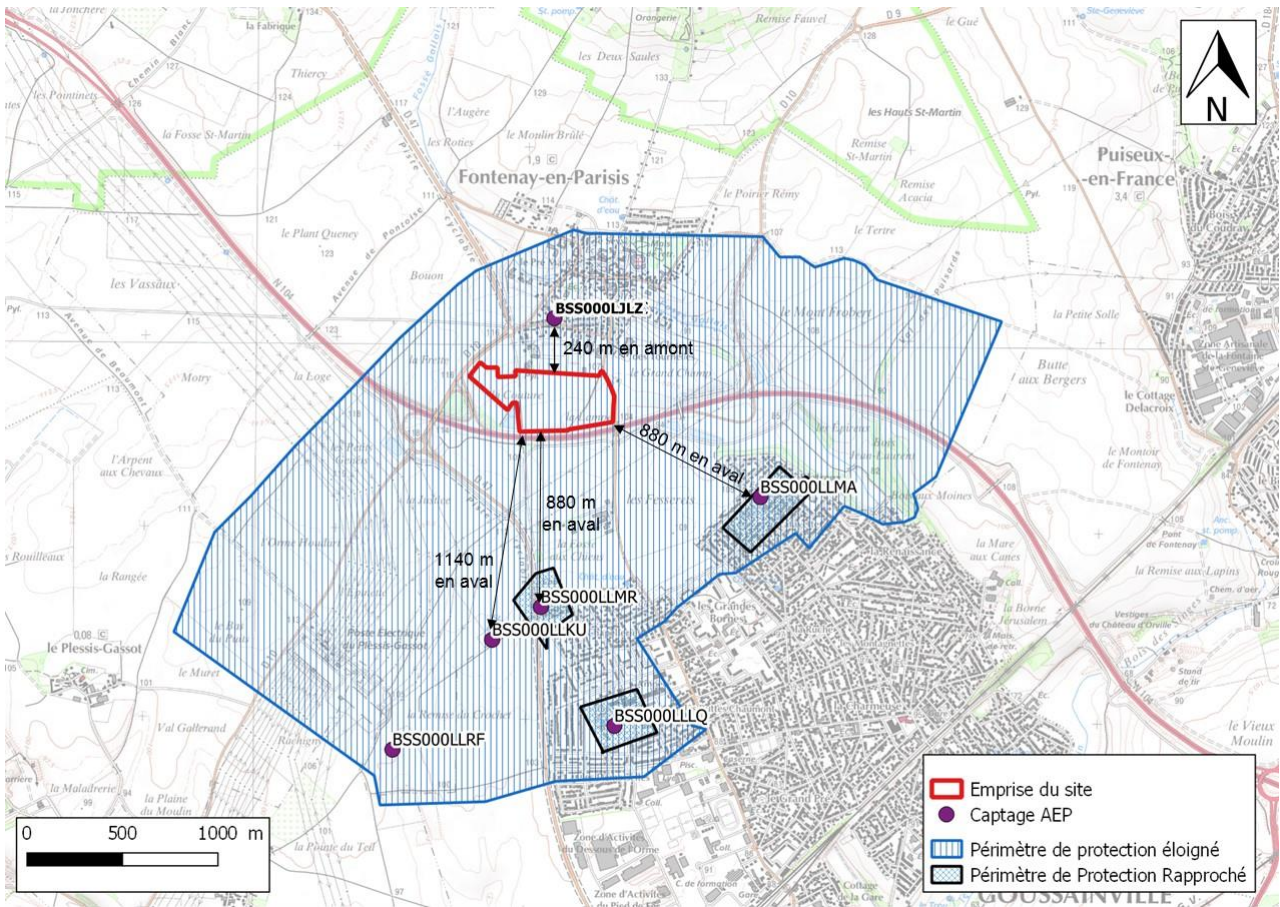
Le captage AEP le plus proche du site est l'ouvrage nommé BSS000LJLZ dans la BSS et ne fait pas l'objet d'un périmètre de protection rapproché.

De plus, **d'après les informations communiquées par l'ARS, ce captage est arrêté** (mais ne serait pas rebouché).

Les captages AEP présents dans le périmètre de protection éloigné sont localisés sur la **Figure 15**.

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Figure 15 : Localisation des captages AEP et de leurs périmètres de protection



D'après les renseignements communiqués par l'ARS, le site est localisé dans un périmètre de protection éloigné commun à plusieurs captages

2.3.3 Impact du projet sur les eaux souterraines

Le site repose sur des Limons des Plateaux (se reporter au § 2.2.1).

Compte tenu de la nature argileuse du sol, l'infiltration des eaux pluviales de ruissellement est relativement limitée. Il n'y aura pas d'incidence sur les horizons souterrains et sur les nappes.

Le stockage ne concerne que des déchets inertes qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Le déchet inerte ne se décompose pas, ne brûle pas et ne produit aucune autre réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les autres matières avec lesquelles il entre en contact.

Les engins de chantier devront être régulièrement entretenus pour ne pas laisser des traces d'hydrocarbures sur le sol. Le ravitaillement des engins sera réalisé au siège de l'entreprise, hors de l'emprise ICPE.

Compte tenu des mesures projetées, il n'y aura aucun impact sur les milieux aquatiques souterrains.

- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.3.4 Mesures

Comme mentionné dans l'évaluation de la conformité à l'arrêté du 12 décembre 2014 réalisée en **PJ n°6**, toutes les mesures de vérification de la qualité des matériaux avant la réception seront prises par le biais de la Demande d'Acceptation Préalable (DAP) associée aux trois contrôles réalisés dans l'emprise de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) :

- à l'entrée de l'installation,
- lors du déchargement,
- lors de la mise en œuvre des déchets.

2.4 Hydrographie – hydraulique

2.4.1 Contexte hydraulique

2.4.1.1 Contexte local

Un seul cours d'eau est présent à proximité du projet. Il s'agit de la rivière « Le Crould » située à 360 m au nord du site (cf. **Figure 16**).

Compte tenu de la topographie au droit du site et environnante, les eaux superficielles qui s'écoulent sur le terrain n'alimentent pas ce cours d'eau (cf. **Figure 8**).

Deux bassins de rétentions sont situés à l'extrême sud-ouest du site. Ces bassins de rétention captent les eaux issues de la Francilienne et resteront en l'état à l'issue des travaux.

Figure 16 : Localisation des bassins de rétention et de la rivière « Le Crould » par rapport au site



- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Une note sur le contexte hydraulique du site a été réalisée. Elle est reportée en **Annexe 2**.

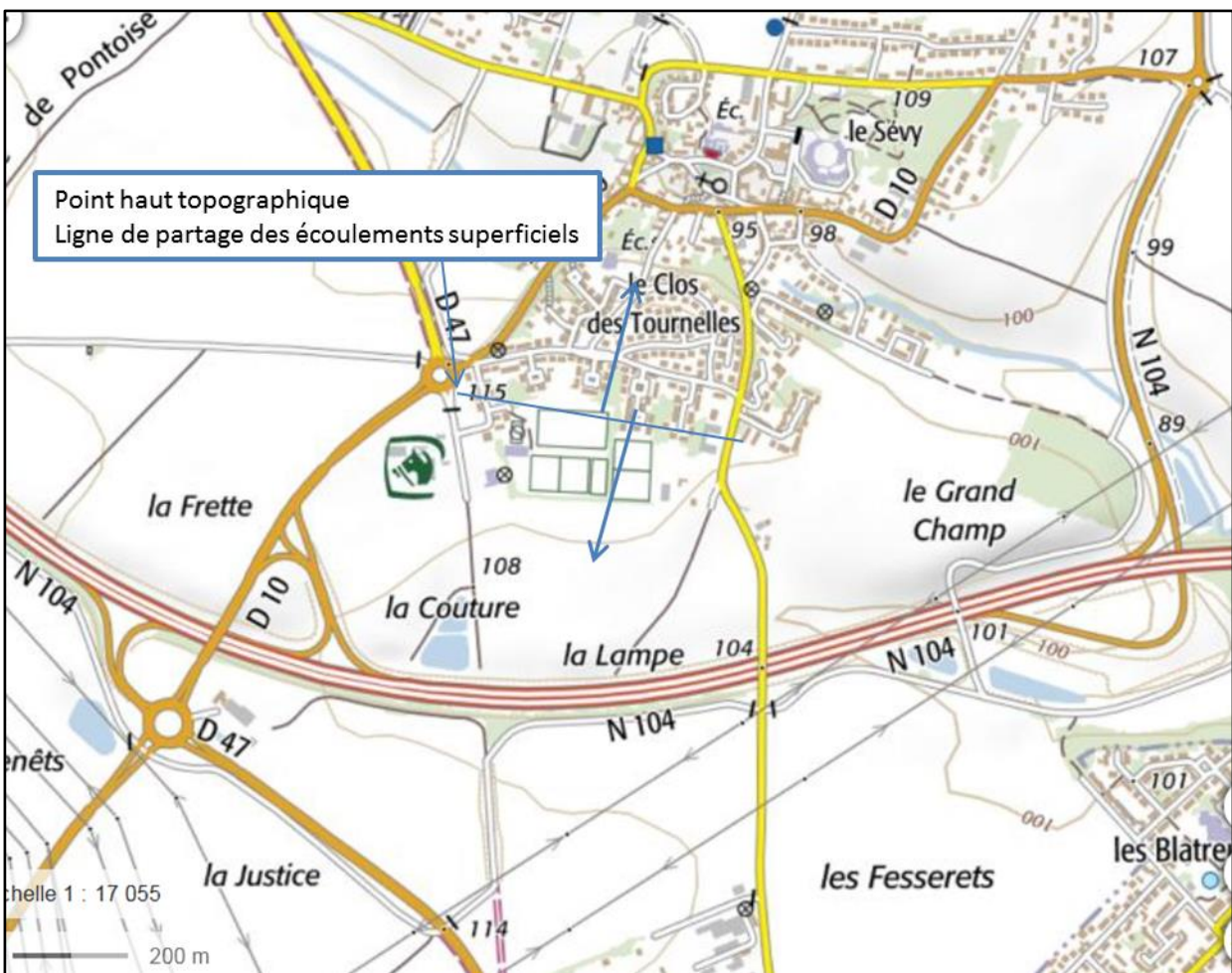
Le site d'étude se trouve actuellement sur une ligne de partage des écoulements superficiels (cf. **Figure 17**).

Compte tenu du manque d'informations concernant les bassins de rétention existants, il est supposé que les eaux de ruissellement ruissèlent de façon diffuse vers les abords du site et ne sont pas dirigés vers ces bassins.

Le débit de fuite Q_f est donc considéré comme étant nul à l'état initial.

Au total, le volume ruisselé lors d'un évènement pluvieux d'occurrence 10 ans sera de l'ordre de **1 937 m³** sur la zone remblayée dans le cadre du projet.

Figure 17 : Lignes de partages des écoulements superficiels



2.4.2 Impact du projet

Il convient de se reporter à la note hydraulique en **Annexe 2**.

La géométrie finale du site sera modifiée et va ainsi modifier les écoulements superficiels sur la parcelle.

Toutefois, les points bas seront les mêmes qu'aujourd'hui, aussi bien en phase exploitation qu'à l'issue de l'exploitation.

- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Une gestion spécifique des eaux pluviales sera mise en place de manière à stocker les eaux de ruissellement dans divers bassins existants aux points bas du site. Ces bassins vont permettre de limiter la contribution du site sur les eaux de surface et donc ne pas dégrader de manière significative leur qualité.

A terme, ces eaux seront utilisées sur place : pour l'arrosage des plantations, pendant les premières années, mais surtout pour l'entretien des sols équestres qui assurera la sécurité des chevaux.

Le volume total des deux bassins de rétention présents est d'environ 17 510 m³ (13 146 m³ dans le bassin 2 et 4 366 m³ dans le bassin 1). Ce volume est très largement supérieur au volume ruisselé sur le site lors d'une pluie décennale (2 130 m³).

Cependant, ces bassins servant également à la rétention des eaux de la Francilienne, il sera nécessaire de connaître le volume collecté en cas de crue décennale afin de conclure sur la capacité des bassins à stocker le ruissellement généré sur le site lors d'une pluie décennale.

En phase post-exploitation, le site sera revégétalisé. L'état final du projet n'impactera pas de manière significative les eaux de surface.

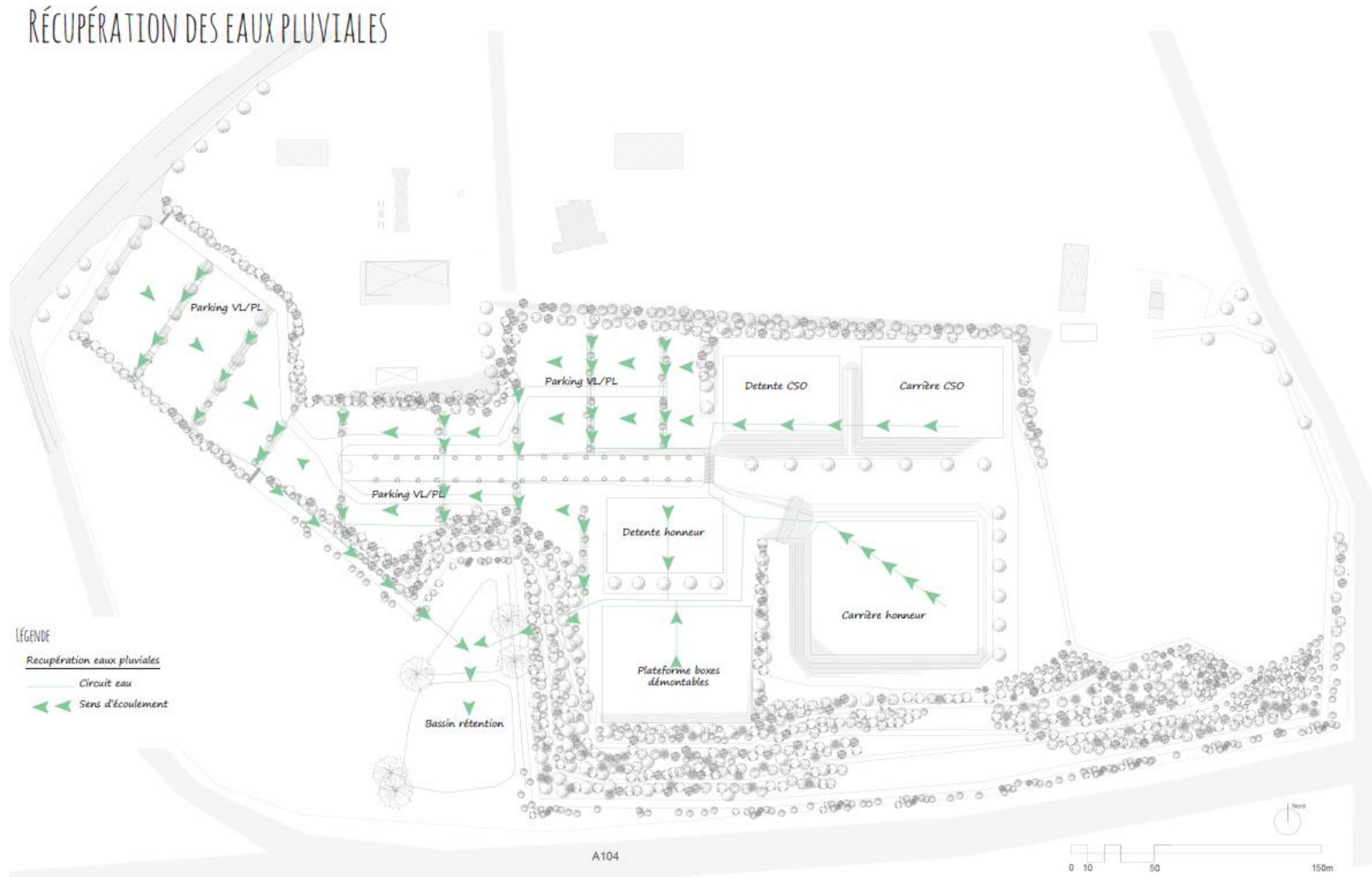
Par ailleurs, les eaux de ruissellement du projet ne sont pas susceptibles de contenir de pollutions notables, compte tenu de la nature du projet (stockage de déchets inertes).

Les rejets aqueux du site se limitent aux eaux pluviales de ruissellement non contaminées.

Une gestion séparative des eaux pluviales sera mise en place. L'impact qualitatif de ces rejets sur le milieu récepteur est très faible.

► Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Figure 18 : Plan de gestion des eaux pluviales (Source : Notice paysagère)



- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.4.3 Mesures

Les eaux de ruissellement du site seront récupérées dans des fossés périphériques situés en bordure du site et par des noues, la réalisation du stockage et des travaux d'aménagement fonctionnant en parallèle.

Les bassins d'orage situés au sud-ouest du site, actuellement gérés par le CG95, sont actuellement vides car non collectés aux fossés. Ils sont utilisés pour éviter les ruissellements sur la francilienne.

Dans le cadre du projet, il est prévu de monter une convention d'utilisation pour le permis d'aménager et la réutilisation de ces bassins pour la collecte des eaux et la réutilisation de celles-ci pour l'arrosage des surfaces équestres.

Ainsi, il ressort que le projet aura une influence positive sur les écoulements des eaux pluviales, puisqu'il permettra la régulation des eaux pluviales et la limitation du ruissellement diffus vers l'extérieur du site.

Aucune mesure compensatoire n'est à réaliser du fait de l'influence positive du projet sur les écoulements.

La note de calcul de dimensionnement des bassins est reportée en **Annexe 2**.

2.5 Risques naturels et technologiques

2.5.1 Synthèse des risques naturels

Le tableau suivant synthétise les risques naturels recensés sur la commune de Fontenay-en-Parisis.

Tableau 7 : Risques naturels au droit du projet (Source : Géorisques)

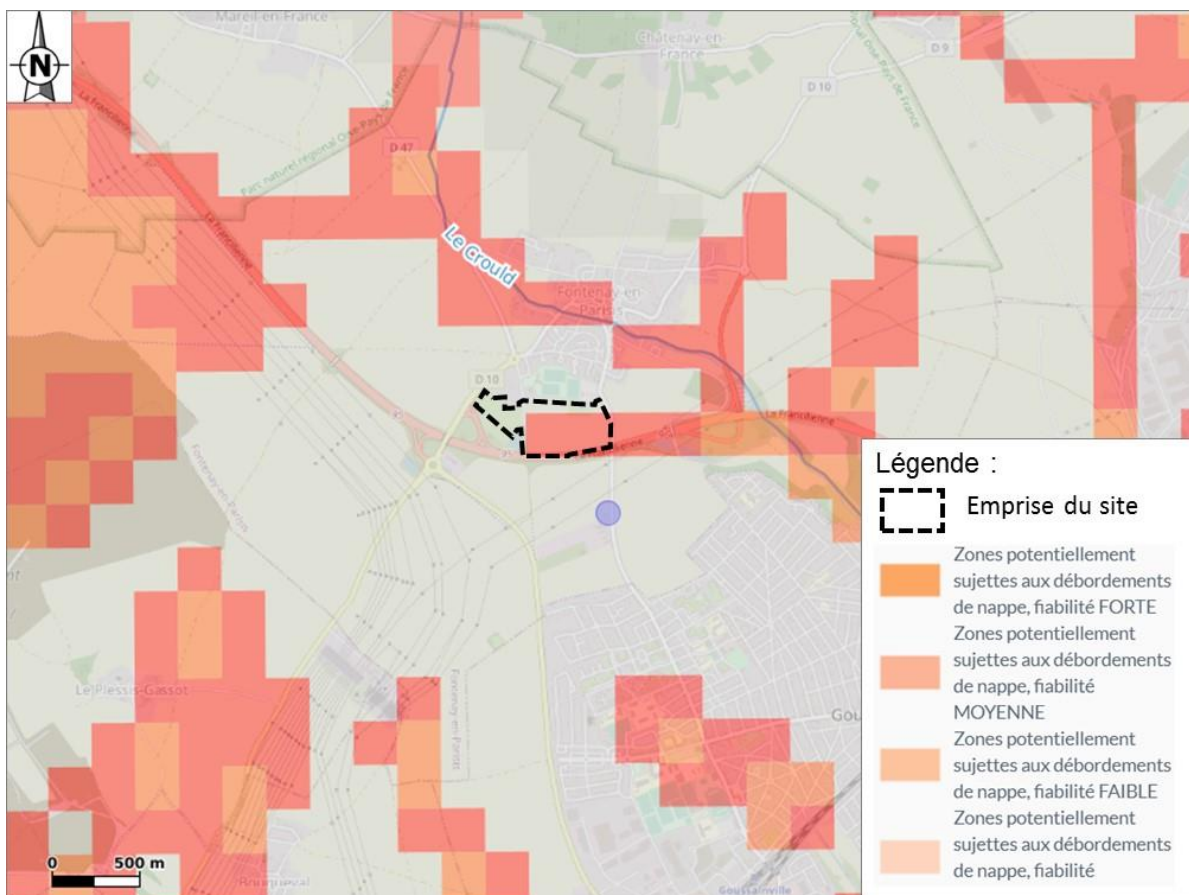
Risque	Niveau de risque
Inondation	Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).
Mouvement de terrain	La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Aucune cavité souterraine ne se situe sur la commune.
Sismique	La commune est située en zone de sismicité 1, correspondant à un aléa sismique « très faible ».
Feu de forêts	Non concerné
Aléa retrait-gonflement des argiles	Le site se trouve en zone d'aléa « faible » (cf. figure page suivante).
Remontée de nappe	Le site d'étude se trouve en zone d'aléa « très faible » à « moyenne » pour les remontées de nappes (cf. figure page suivante)

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Figure 19 : Aléa retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques)



Figure 20 : Aléa remontée de nappe (Source : Géorisques)



- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

A noter que le risque « Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) » est recensé sur la commune. Il concerne deux canalisations de gaz naturel et une canalisation d'hydrocarbures.

La canalisation la plus proche est localisée à 800 m au sud, il s'agit d'une canalisation de gaz naturel n°« DN100-1992-BRT_FONTENAY_EN_PARISIS » de GRT gaz.

Elles sont localisées sur la **Figure 21**.

Figure 21 : Localisations des canalisations de transport de matières dangereuses (Source : Géorisques)



2.5.2 Synthèse des risques technologiques

▶ Sources de pollution historique

Les photographies aériennes (réalisées entre 1950 et 1965), disponibles sur le site internet Géoportail, indique que le site était, à l'époque, déjà utilisé à des fins agricoles.

▶ Installations classées

D'après le site Géorisques, la commune de Fontenay-en-Parisis n'est concernée par aucune installation classée en juin 2020.

Les installations les plus proches sont situées en aval hydraulique du site à 1,3 km du site. Il s'agit de l'industrie BOISSART DUMONT ET DEVARENNES sur la commune de Goussainville.

Compte tenu de la position géographique et hydrogéologique du site, toutes les installations classées localisées autour du site sont en aval hydraulique.

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

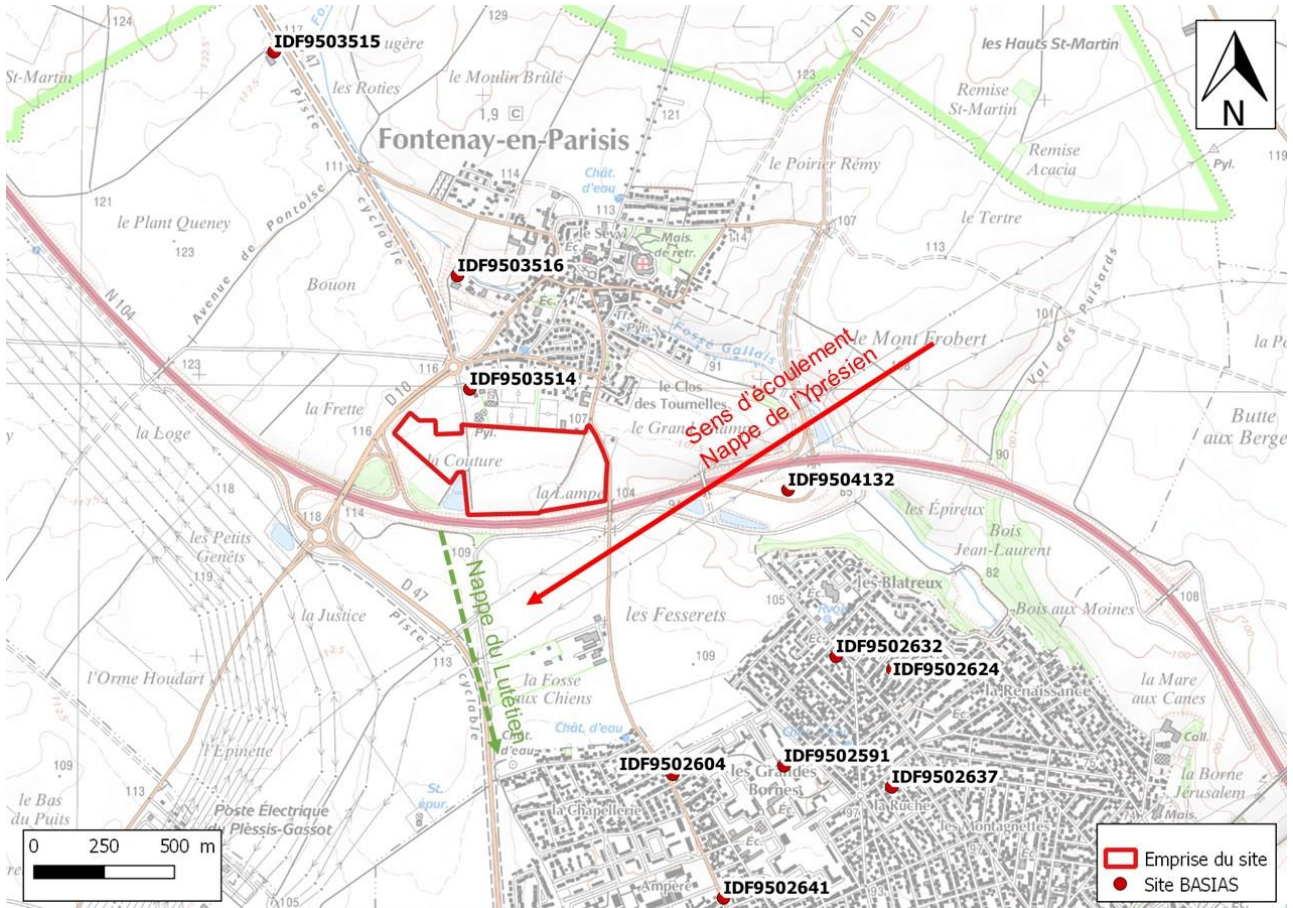
▶ **Sites BASIAS**

La banque de donnée BASIAS constitue un inventaire des sites industriels et des activités de service. Dans un rayon de 1,5 km autour de l'emprise du projet, 10 sites sont référencés.

Ces sites sont présentés dans le **Tableau 8** et localisé sur la **Figure 22**.

En comparant ces ouvrages avec le sens d'écoulement de la nappe du Lutétien, on constate que seul les sites « IDF9503514 » et « IDF9503516 » sont situés en amont hydraulique.

Figure 22 : Localisation des sites BASIAS à proximité du site d'étude (Source : Infoterre)



A noter que le site n°IDF9503514 est en réalité situé en limite de Goussainville, et non au niveau du rond-point au nord. Les coordonnées sont mal renseignées sur le site « Infoterre ».

► Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Tableau 8 : Descriptif des sites BASIAS dans un rayon d'environ 1,5 km autour du site

Référence	Etat du site	Raison sociale	Commune	Début d'activité	Fin d'activité	Activité	Distance et position hydraulique (nappe du Lutétien) au site
IDF9503514	En activité	Borgetto, Sté d'exploitation des Ets	Fontenay-en-Parisis	1979	NSP	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques	170 m au nord en amont hydraulique
IDF9504132	Ne sait pas	Décharge	Fontenay-en-Parisis	1976	NSP	Collecte et stockage des déchets non dangereux	350 m au sud-est en aval hydraulique
IDF9503516	Activité terminée	COLAS, Sté entreprise	Fontenay-en-Parisis	1977	2003	Sciage et rabotage du bois, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) – ancienne pisciculture	550 m au nord en amont hydraulique
IDF9502604	En activité	ELF ANTAR FRANCE, Société	Goussainville	1972	NSP	Station-service; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1000 m au sud-est en aval hydraulique
IDF9502632	Activité terminée	PLASTIC SERVICES, Société	Goussainville	1971	2003	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	1050 m au sud-est en aval hydraulique
IDF9502591	En activité	LOGEMENT FRANCAIS, Société d'H.L.M.	Goussainville	1970	NSP	Production de vapeur (chaleur) et d'air conditionné; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1200 m au sud-est en aval hydraulique
IDF9502624	En activité	MARZILLI Claude	Goussainville	1976	NSP	Garages	1250 m au sud-est en aval hydraulique
IDF9502641	Ne sait pas	Shell Française	Goussainville	1968	NSP	Station-service; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1450 m au sud-est en aval hydraulique
IDF9502637	Ne sait pas	CENTRE, Garage du	Goussainville	1976	NSP	Traitement et revêtement des métaux; Garages	1500 m au sud-est en aval hydraulique
IDF9503515	Ne sait pas	Franmadis, Sté	Fontenay-en-Parisis	1979	NSP	Garages	1600 m au nord

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

▶ Sites BASOL

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Aucun site BASOL n'existe dans un rayon de 2 km autour du site.

Le site BASOL le plus proche est localisé à 3,4 km à l'est du site, il s'agit du site n°95.0014 « pollution aux cyanures de la nappe de Louvres ». Le traitement et la surveillance de la nappe se poursuivent.

Compte tenu de la position géographique et hydrogéologique du site, il n'est pas susceptible d'impacter la qualité des milieux au droit du site d'étude.

2.5.3 Impact du projet

Compte-tenu de la nature du projet (stockage de déchets inertes) et des installations et activités envisagées, l'impact sur les risques naturels et technologiques est très limité.

- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.6 Émissions sonores

2.6.1 État initial

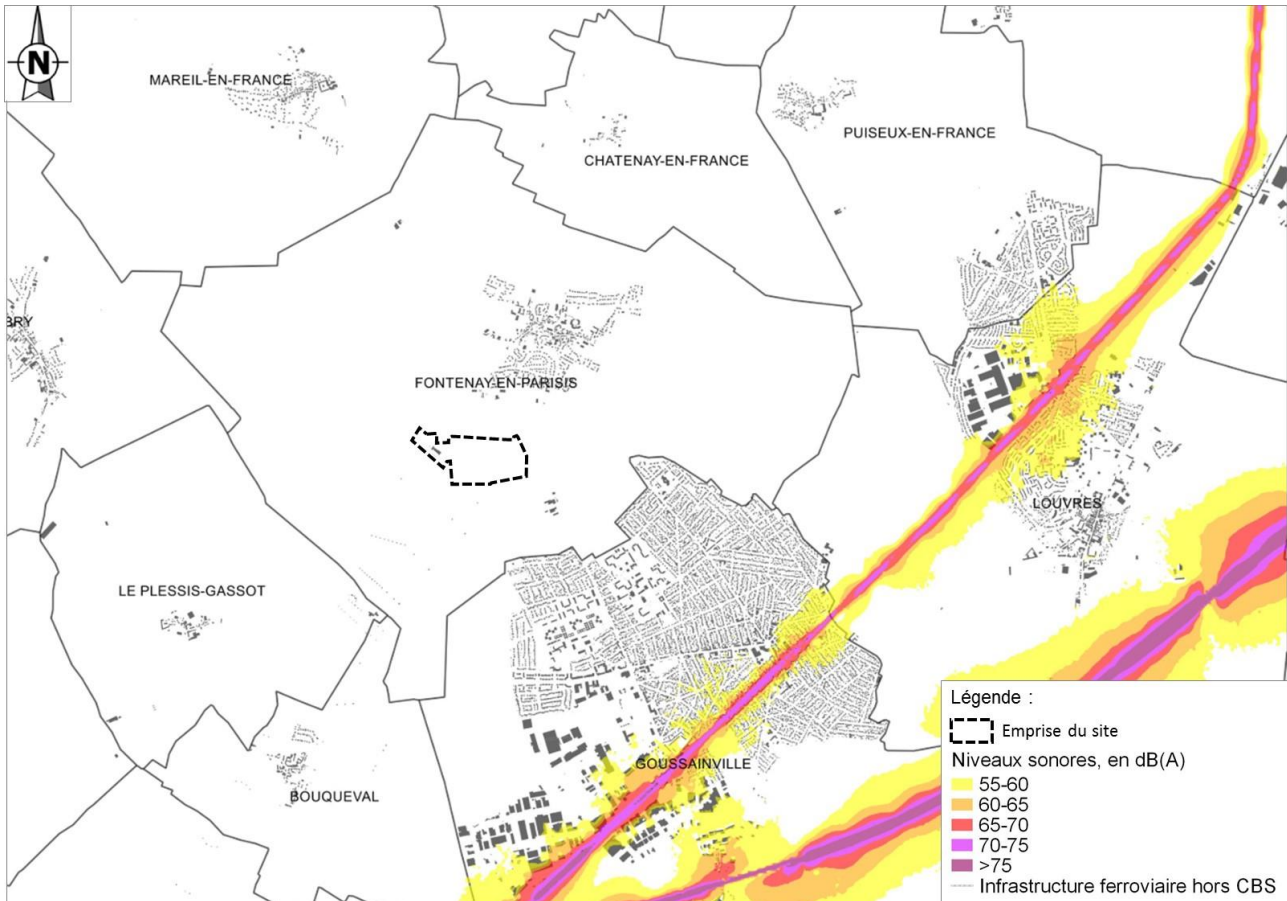
Les principales sources à proximité du site sont :

- le trafic routier (notamment la N104 et la D10) ;
- le trafic aéroportuaire du fait de l'implantation de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle au Sud-Est du site ;
- les activités agricoles à proximité.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures routières et ferroviaires du Val d'Oise a été approuvé le 20/12/2018.

D'après le classement sonore des voies routières, le site n'est pas concerné par une zone exposée au bruit. Cependant, **la N104 a été cartographiée comme « Point Noir du Bruit » par la préfecture du Val d'Oise.**

Figure 23 : Classement sonore des voies routières et ferroviaires (Source : PPBE 3^{ème} échéance Val d'Oise)



Des vibrations peuvent venir de la circulation des véhicules, du passage du mur du son des avions ou du passage des trains. Ces vibrations constituent un bruit de fond.

Compte-tenu de la situation du site, seule la circulation des véhicules sur la francilienne pourrait entraîner un bruit de fond.

Par ailleurs, le projet a pour objectif de résoudre ce problème avec la création d'une **barrière phonique**.

Le site en lui-même étant actuellement occupé par des terrains agricoles, aucune activité n'engendre d'impact sonore sur l'environnement.

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

En revanche, l'accès à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Plessis-Gassot s'effectue actuellement par la D10 avec retournement au niveau du rond-point à l'entrée du village de Fontenay-en-Parisis créant ainsi des nuisances sonores en entrée de village.

2.6.2 Impact du projet

Les sources de bruit relatives à l'exploitation du site seront essentiellement liées aux allées et venues des camions sur le site. Le volume de camions circulant sera de l'ordre de 67 camions par jour en moyenne.

La circulation des véhicules s'effectuera uniquement en période diurne (horaires de fonctionnement du site : 7h-18h en semaine, hors jours fériés). La vitesse des camions sur le site sera limitée à 20 km/h.

Le trafic augmentera sur la N104/ D10 compte tenu de la création d'un accès par l'ouest.

Toutefois, les impacts seront limités, puisqu'aucune habitation n'est présente le long de la voie d'accès comme le montre la **Figure 24**.

A noter la présence des deux habitations de l'écurie voisine, sur la parcelle n°ZM369 (non concerné par le projet). Elles sont cependant situées en dehors de la bande des 35 m (voir PJ n°3).

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Plessis-Gassot peut accueillir chaque jour jusqu'à 3 600 t, soit environ 140 camions.

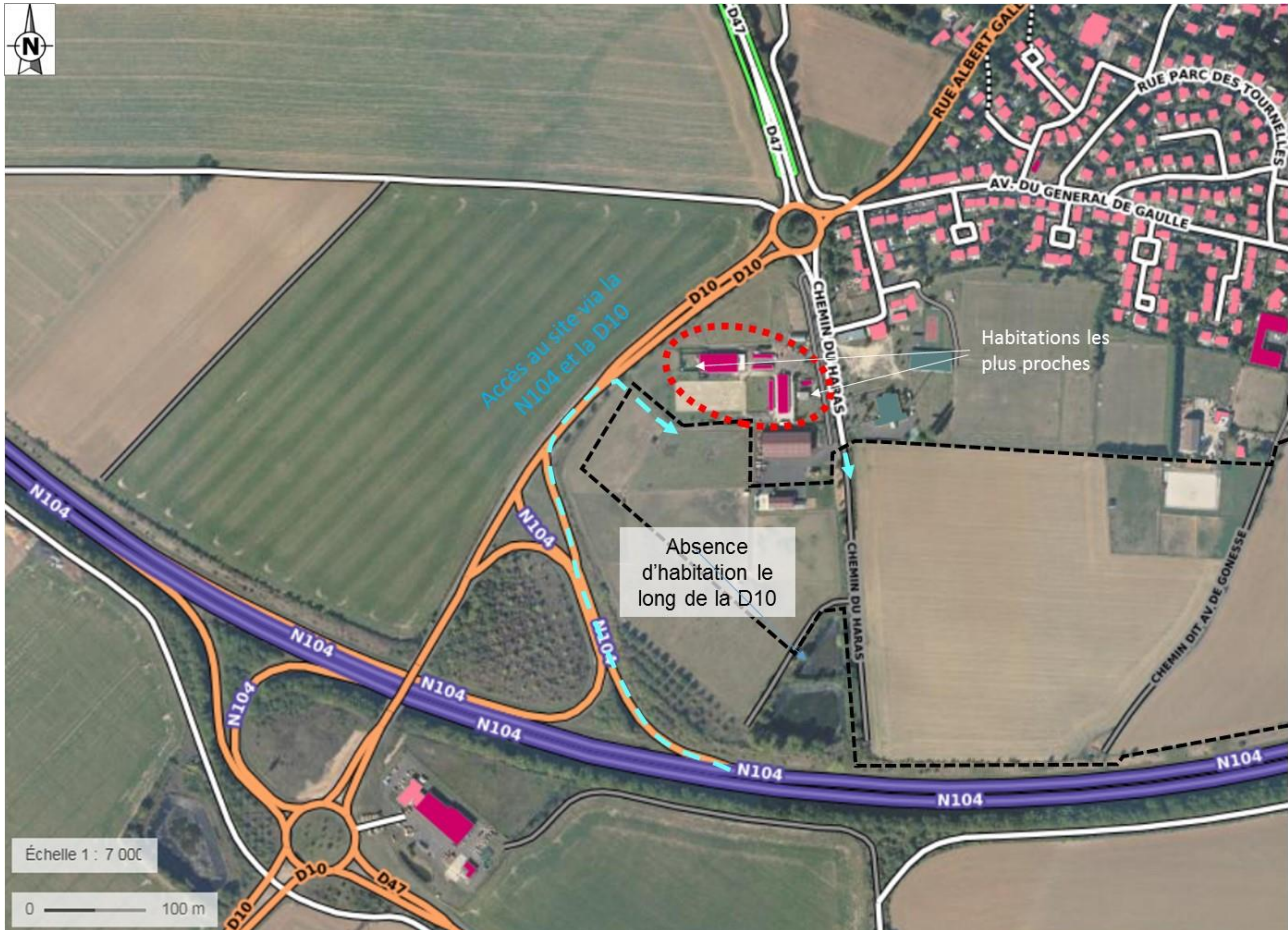
Les axes routiers au niveau de l'échangeur de la N104 seront aménagés de façon à ce que les camions se rendant à l'ISDND de Plessis-Gassot ne passent plus par l'entrée de Fontenay-en-Parisis.

Ainsi seul le trafic de camions pour l'exploitation de l'ISDI est à prendre en compte. Il sera similaire au trafic l'actuel.

L'installation constitue par ailleurs un mur anti-bruit pour les riverains vis-à-vis de la Francilienne, ce qui aura un impact positif sur les nuisances sonores du secteur d'étude.

- ▶ Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
- 2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Figure 24 : Localisation de l'accès au site et des habitations les plus proches (Source : Géoportail)



2.6.3 Mesures

L'ISDI fonctionnera en période diurne, entre 7h et 18h.

Des mesures de surveillance des émissions sonores du site devront être réalisées, conformément à la réglementation. Les campagnes de mesures seront sous-traitées à un bureau d'études spécialisé, tous les ans.

- Pièce jointe n B : Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE (Installation de Stockage des Déchets Inertes)
2. Impact de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes et mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

2.7 Trafic routier

Pour rappel, l'accès au site se fera via la N104 (Francilienne) passant au sud du site puis par une nouvelle voie d'accès à créer à l'ouest du site, en concertation avec le Conseil Départemental du Val d'Oise (se reporter en Annexe 6).

D'après les données du Conseil Départemental du Val d'Oise, les données du trafic sur la commune de Fontenay-en-Parisis sont les suivantes :

Tableau 9 : Comptages routiers sur la commune de Fontenay-en-Parisis (Source : Conseil Départemental Val d'Oise)

Axe	Commune	PR	Localisation	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
D 10	Fontenay-en-Parisis	9	D 47 - RN 104	-	-	-	-	-	12 100 (6 %)	-	-	-	-	-
D 10	Fontenay-en-Parisis	11	D 9 - D 47	-	-	-	-	-	6 750 (3 %)	-	-	-	-	-

Les dernières données disponibles datent de 2014 pour cette portion de voirie. Le trafic est de :

- 12 100 véhicules/jour, dont 6% de poids-lourds (PL) sur la D47-RN104,
- 6 750 véhicules/jour, dont 3% de PL sur la D9-D47.

Dans le cadre du projet, le trafic estimé est de 67 camions par jour en moyenne (se reporter en PJ A).

Cela représente 0,6 % du trafic de la D47-RN104 (francilienne) et 1% du trafic de la D9-D47 (non emprunté).

Le trafic projeté est négligeable vis-à-vis du trafic actuel sur la D47-RN104. De plus, l'itinéraire des camions a été réfléchi pour permettre un accès sécurisé au site. L'accès au site se fera par l'ouest.

Dans le cadre de l'ISDI, aucun impact contraignant n'est donc à craindre concernant la circulation des camions.